Soixante-quatorzième année. — N° 184. Le Numéro : 1 fr. 50. Dimanche 2 Août 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
VICHY (ALLIER)

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger :			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 451 du 3 avril 1942 fixant le maximum des dépenses de travaux complémentaires pouvant être effectués en 1942 sur les réseaux secondaires d'intérêt général concédés à la Compagnie de chemins de fer départementaux et à la Société générale des chemins de fer économiques (p. 2658).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 2335 du 27 juillet 1942 déclarant d'utilité publique des travaux de voirie vicinale (p. 2658).

Algérie. — *Décret* n° 2336 du 27 juillet 1942 étendant à l'Algérie la loi du 16 avril 1942 relative aux sous-locations de locaux d'habitation (p. 2658).

Arrêtés des 15 et 29 juillet 1942 déclarant d'utilité publique et urgents des travaux d'aménagement de terrains scolaires, d'assèchement de marais et l'acquisition de propriétés (p. 2658).

Arrêtés portant nominations (administration préfectorale) (p. 2658).

Arrêté portant nominations (inspecteurs de police) (p. 2658).

Ministère de la justice.

Décret n° 2078 du 11 juillet 1942 modifiant une disposition du statut relatif au recrutement des surveillants des établissements pénitentiaires (p. 2658).

Arrêté du 29 juillet 1942 portant suppression d'un office public (p. 2659).

Arrêté du 31 juillet 1942 relatif à l'examen prévu par le décret du 11 juillet 1942 (administration pénitentiaire) (p. 2659).

Ministère des finances.

Décret n° 2361 du 30 juillet 1942 nommant le secrétaire général pour les affaires économiques (p. 2659).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Décret n° 2327 du 27 juillet 1942 homologuant une modification au règlement n° 13 de la loi du 13 août 1940 sur l'organisation de la production forestière (p. 2659).

Décret n° 2328 du 27 juillet 1942 relatif à la modification du décret du 24 avril 1940 fixant la liste des départements dans lesquels il est interdit de façonner et utiliser comme bois de chauffage les grumes ou parties de grumes de châtaignier (p. 2659).

Décret n° 2329 du 27 juillet 1942 portant suspension temporaire des conditions d'accession au grade d'inspecteur des eaux et forêts (p. 2659).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 16 juillet 1942 relatif au programme de la classe de philosophie-sciences (p. 2659).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Décret n° 2207 du 20 juillet 1942 conférant la médaille militaire à titre posthume (p. 2662).

Décret portant attribution de la Légion d'honneur à titre posthume (rectificatif) (p. 2667).

Arrêtés du 22 juillet 1942 portant radiations du tableau spécial de la médaille militaire (p. 2667).

Secrétariat d'Etat à la marine.

Arrêté du 1er août 1942 portant remise gracieuse de dette (p. 2667).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Arrêté du 6 juillet 1942 portant inscription aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 2668).

Arrêté du 27 juillet 1942 relatif à la création de régies d'avances en Afrique du Nord (p. 2668).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêtés du 25 juillet 1942 réorganisant la commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines et portant nomination des membres (p. 2668).

Arrêté du 28 juillet 1942 fixant le taux des indemnités de fonction des ingénieurs des fabrications mécaniques (p. 2668).

Arrêté du 29 juillet 1942 relatif à la circulation et au transport des laines de tonte et de mégisserie (p. 2668).

Arrêtés du 30 juillet 1942 relatifs aux taxes destinées à couvrir les dépenses administratives du comité d'organisation de l'horlogerie et du comité d'organisation de la montre (p. 2669).

Arrêté portant révocations et nominations (chambre de commerce d'Arras) (p. 2669).

Décision portant nomination (comité d'organisation du papier et du carton) (p. 2669).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêté du 13 juin 1942 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale (p. 2669).

Arrêté portant nomination (services régionaux des assurances sociales) (p. 2670).

Médaille d'honneur du travail (p. 2670).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté du 16 juin 1942 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2670).

Arrêté du 22 juin 1942 prescrivant l'adhésion obligatoire des entreprises de transport assurant des services pour des collectivités ou des administrations publiques aux groupements départementaux de transports routiers (p. 2670).

Arrêtés portant mise en disponibilité, réintégration, retrait de fonctions et conférant l'honorariat (administration centrale et services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 2670).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 2670).

Arrêtés portant promotions, nominations et mise en service détaché (personnel colonial) (p. 2670).

Naturalisations, réintégrations et accession aux droits de citoyen (p. 2670).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale (p. 2672).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 2672).

LOIS

LOI n° 451 du 3 avril 1942 fixant le maximum des dépenses de travaux complémentaires qui pourront être effectués en 1942 sur les réseaux secondaires d'intérêt général concédés à la Compagnie de chemins de fer départementaux et à la Société générale des chemins de fer économiques.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Le montant des travaux complémentaires de premier établissement, dont l'exécution pourra être autorisée en 1942 sur les lignes d'intérêt général secondaires concédées à la Compagnie de chemins de fer départementaux et à la Société générale des chemins de fer économiques est fixé au maximum, y compris le matériel roulant, à la somme de 6.500.000 fr.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 3 avril 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 2335 du 27 juillet 1942 déclarant d'utilité publique des travaux de voirie vicinale.

Par décret en date du 27 juillet 1942 ont été déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre dans le département des Hautes-Alpes pour la construction des chemins vicinaux nos 3 et 2 de Clémence-d'Ambel et Guillaume-Peyrouse, parties comprises:

1° Entre le village de la Chapelle et la limite de Clémence-d'Ambel, sur une longueur de 1.870 mètres;

2° De la limite de Clémence-d'Ambel au torrent de la Muande, sur une longueur de 2.363 mètres.

Algérie. — **Décret n° 2336 du 27 juillet 1942 étendant à l'Algérie la loi du 16 avril 1942 relative aux sous-locations de locaux d'habitation.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 16 avril 1942 portant suspension des clauses des baux de locaux d'habitation interdisant au preneur de sous-louer ou de céder son bail;

Sur la proposition du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi du 16 avril 1942 sont étendues à l'Algérie.

Art. 2. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 27 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Terrains scolaires.

Par arrêté en date du 15 juillet 1942, a été déclarée d'utilité publique et urgente, par application des lois des 11 octobre 1940 et 18 juillet 1941, l'acquisition par les communes de Châtillon-sur-Sèvre et de Saint-Jouin-sous-Châtillon, d'un terrain sis sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), en vue de l'aménagement d'un terrain scolaire intercommunal d'éducation physique et sportive.

Acquisitions de propriétés.

Par arrêté en date du 29 juillet 1942, a été déclarée d'utilité publique et d'urgence, par application des lois des 30 octobre 1935 et 11 octobre 1940, l'acquisition par le département du Puy-de-Dôme de deux propriétés situées sur le territoire de la commune de Chamalières, en vue de la construction d'une maison maternelle.

Par arrêté en date du 29 juillet 1942 a été déclarée d'utilité publique et d'urgence, par application des lois des 30 octobre 1935 et 11 octobre 1940, l'exécution des travaux d'assèchement à entreprendre par le département de l'Isère dans les marais de la région de Morestel, situés sur le territoire des communes de: Veyrins, Thuellin, Curtin, les Avenières, le Bouchage, Brangues, Saint-Victor-de-Morestel, Arandon, Passins, Vezeronce, Saint-Sorlin-de-Morestel, Courtenay, Aoste, Granieu, Corbelin, Vignieu, Vasselin.

Administration préfectorale.

Par arrêté du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 10 juillet 1942, ont été nommés:

Sous-préfet de Bellac, M. Picard, sous-préfet de 3e classe en service détaché, en remplacement de M. Georges Ficot, précédemment nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale.

Sous-préfet d'Apt, M. Cayssial, chef de cabinet du préfet des Basses-Alpes, secrétaire général intérimaire de la préfecture de la Creuse, en remplacement de M. Deshayes, précédemment nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale.

M. Cayssial est maintenu dans ses fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Creuse pendant la durée de l'absence de M. Allezaix, sous-préfet intérimaire de Montbard.

Sous-préfet de Belley, M. Dumont, chef de cabinet du préfet du territoire de Belfort, secrétaire général intérimaire de la préfecture du Doubs, en remplacement de M. Sivan, précédemment nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale.

M. Dumont est maintenu dans ses fonctions de secrétaire général de la préfecture du Doubs pendant la durée de l'absence de M. Lobut, prisonnier de guerre.

Par arrêté du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 11 juillet 1942, ont été nommés:

Sous-préfet d'Apt à titre intérimaire, M. Bourgeas, conseiller de 1re classe au conseil de préfecture interdépartemental de Marseille, pour la durée de l'absence de M. Cayssial, chargé de l'intérim du secrétariat général de la préfecture de la Creuse.

Secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, à titre intérimaire, M. Collon, conseiller de 2e classe au conseil de préfecture interdépartemental de Limoges, pour la durée de l'absence de M. Dalby, chargé de l'intérim du secrétariat général de la préfecture de l'Orne.

Sous-préfet de Belley à titre intérimaire, M. Combes, chef de cabinet de la préfecture de l'Eure, pour la durée de l'absence de M. Dumont, chargé de l'intérim du secrétariat général de la préfecture du Doubs.

Inspecteurs de police.

Par arrêté en date du 29 juillet 1942, sont nommés inspecteurs stagiaires, à titre précaire et révocable, au service des voyages officiels à Vichy, les candidats civils dont les noms suivent:

MM. Cossoul (Maurice), Penicaud (Roger).

Cette mesure aura effet à compter du 16 août 1942.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 2078 du 11 juillet 1942 modifiant une disposition du statut relatif au recrutement des surveillants des établissements pénitentiaires.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 31 décembre 1927, modifié par les décrets des 5 mars 1932, fixant le statut du personnel des établissements pénitentiaires, et 15 mai 1942;

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons:

Art. 1er. — Peuvent être nommés surveillants des établissements pénitentiaires s'ils satisfont aux autres prescriptions du décret du 5 mars 1932 modifié par le décret du 15 mai 1942, les candidats non titulaires du certificat d'études primaires, qui ont subi avec succès un examen d'entrée dont les conditions sont fixées par arrêté ministériel.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 11 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Suppression d'un office public.

Par arrêté en date du 29 juillet 1942, pris par application de la loi du 16 décembre 1941, l'office de notaire à la résidence de Saint-Martin-de-Castillon, canton d'Apt (Vaucluse), vacant par suite du décès de Me Méritan, a été supprimé.

Examen d'entrée pour la nomination de surveillant stagiaire (administration pénitentiaire).

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu le décret du 11 juillet 1942;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire et des services de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — L'examen d'entrée, prévu par le décret du 11 juillet 1942 pour la nomination en qualité de surveillant stagiaire des candidats ne possédant pas le certificat d'études primaires, est organisé périodiquement au siège de chaque circonscription pénitentiaire par le chef de service local.

Art. 2. — Les épreuves comprennent une dictée, deux problèmes et une rédaction sur un sujet simple; elles sont, après correction, adressées pour décision à la Chancellerie.

Art. 3. — Le directeur de l'administration pénitentiaire et des services de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 31 juillet 1942.

JOSEPH BARTHÉLEMY.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Décret n° 2327 du 27 juillet 1942 homologuant une modification au règlement n° 13 de la loi du 13 août 1940 sur l'organisation de la production forestière.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 13 août 1940 relative à l'organisation de la production forestière;

Vu le décret du 10 mars 1941 homologuant le règlement d'application n° 13 de ladite loi;

Vu les propositions du comité central des groupements interprofessionnels forestiers;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Décrétons:

Art. 1er. — Est homologuée la modification au règlement antérieur n° 13 annexée au présent décret.

Art. 2. — Cette modification entrera en vigueur dès la publication du présent décret.

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 27 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,
JACQUES LE ROY LADURIE.

MODIFICATION AU REGLEMENT N° 13
CONCERNANT L'EXPLOITATION DES BOIS DE CHATAIGNIERS POUR EXTRAITS TANNANTS

A l'article 1er du règlement n° 13 (homologué par décret du 10 mars 1941), modifier comme suit le début de la première phrase:

« Dans les départements visés à l'article 1er du décret du 24 avril 1940, *Journal officiel* du 2 juin 1940, rectifié au *Journal officiel* du 11 janvier 1941 et modifié par décret du 27 juillet 1942, sont exclusivement réservés aux fabriques d'extraits tannants, etc. ».

Au même article ajouter, dans leur ordre alphabétique, les départements suivants à la liste de ceux qui y figurent déjà:

Calvados, Deux-Sèvres, Eure-et-Loir, Finistère, Gers, Haute-Loire, Loire, Orne, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Vendée, Yonne.

Décret n° 2328 du 27 juillet 1942 relatif à la modification du décret du 24 avril 1940 fixant la liste des départements dans lesquels il est interdit de façonner et utiliser comme bois de chauffage les grumes ou parties de grumes de châtaignier.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre;

Vu le décret du 24 avril 1940 fixant la liste des départements dans lesquels il est interdit de façonner et utiliser comme bois de chauffage les grumes ou parties de grumes de châtaignier;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Décrétons:

Art. 1er. — A la liste des départements désignés dans l'article 1er du décret du 24 avril 1940, dans lesquels il est interdit de façonner et d'utiliser comme bois de chauffage les grumes ou parties de grumes de châtaignier ayant un diamètre sur écorce supérieur à 20 centimètres, il y a lieu d'ajouter les départements suivants:

Calvados, Deux-Sèvres, Eure-et-Loir, Finistère, Gers, Haute-Loire, Loire, Orne, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Vendée, Yonne.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 27 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,
JACQUES LE ROY LADURIE.

Décret n° 2329 du 27 juillet 1942 portant suspension temporaire des conditions d'accession au grade d'inspecteur des eaux et forêts.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 9 novembre 1933 modifié par le décret du 29 novembre 1936 portant organisation des cadres des officiers des eaux et forêts;

Vu le décret du 30 août 1912 et les décrets subséquents fixant le statut des officiers des eaux et forêts;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont suspendues jusqu'à la fin des hostilités les dispositions de l'article 4 du décret du 9 novembre 1933 modifié par le décret du 29 novembre 1936, prescrivant que les inspecteurs adjoints des eaux et forêts non brevetés provenant de l'école forestière secondaire des Barres ne pourront être inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur des eaux et forêts que s'ils ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel institué à cet effet.

Pendant cette période, les inspecteurs adjoints des eaux et forêts non brevetés provenant de l'école forestière secondaire des Barres pourront accéder au grade d'inspecteur des eaux et forêts dans les mêmes conditions que celles fixées pour les inspecteurs adjoints des eaux et forêts brevetés.

Art. 2. — Les dispositions prévues à l'article 1er ci-dessus recevront leur application, pour la première fois, lors de l'établissement du tableau d'avancement de 1943, et, pour la dernière fois, lors de l'établissement du tableau d'avancement qui suivra immédiatement la date de cessation des hostilités.

Art. 3. — Toutes les dispositions contraires au présent décret sont suspendues pendant la durée de son application.

Art. 4. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 27 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,
JACQUES LE ROY LADURIE.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 2361 du 30 juillet 1942 nommant le secrétaire général pour les affaires économiques.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 15 juillet 1940 portant création d'emplois de secrétaires généraux,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Zaffreya (Henri), directeur de l'économie générale au ministère des finances, est nommé secrétaire général pour les affaires économiques au secrétariat d'Etat aux finances, en remplacement de M. Filippi, appelé à d'autres fonctions et nommé secrétaire général honoraire.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 30 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Programmes de la classe de philosophie-sciences.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 7 mai 1942 relatif au dédoublement en deux sections de la classe de philosophie de l'enseignement secondaire:

Vu l'arrêté du 23 mai 1942 relatif à l'horaire hebdomadaire de la classe de philosophie-sciences;
Vu la loi du 19 juillet 1941 et l'arrêté du 10 août 1941 pris en application de ladite loi,

Arrête:

Art. 1er. — Les programmes de la classe de philosophie-sciences sont annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Le secrétaire général de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juillet 1942.

ABEL BONNARD.

PROGRAMMES

PHILOSOPHIE

(Horaire hebdomadaire: six heures.)

INTRODUCTION

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

PSYCHOLOGIE

Objet et méthodes de la psychologie. Caractère des faits psychologiques: leurs relations avec les faits physiologiques. Le point de vue introspectif et le point de vue objectif.

La conscience et les degrés de la conscience.
Tendances et sentiments.
Le problème de la perception. L'attention.
Association des idées. Mémoire. Imagination.
Le concept et le jugement.
L'habitude. L'instinct. La volonté.
La personnalité et le caractère.

Notions sommaires sur la psychologie de l'enfant: les étapes du développement mental et moral de l'enfant.
Puissance de l'imitation et rôle de l'exemple dans la famille, à l'école, dans la société. La discipline.

LOGIQUE

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

MORALE

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

Le problème de la connaissance: la raison; l'idée de vérité.
Le problème de la liberté.
Le problème de l'être: Dieu.

LETTRES

(Horaire hebdomadaire: une heure facultative.)

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

LANGUES VIVANTES

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

MATHÉMATIQUES

(Horaire hebdomadaire: quatre heures.)

L'enseignement des mathématiques, dans la classe de philosophie-sciences, a pour objet non d'établir que l'ensemble des définitions et des théories qui le composent est cohérent et logique, mais d'apprendre aux élèves à appliquer correctement les résultats à l'étude de problèmes concrets. Par conséquent, le professeur devra souligner la nécessité de certaines démonstrations sans s'astreindre à les exposer; il est préférable d'admettre certains résultats plutôt que de donner des démonstrations incomplètes ou approximatives.

Le programme et les commentaires qui l'accompagnent ont été détaillés de manière à limiter aussi nettement que possible les matières à enseigner et les développements à donner pour chacune d'elles. Ces indications sont impératives et l'enseignement magistral doit être très bref, réduit à l'essentiel. Les exercices seront multipliés. On écartera les problèmes d'un intérêt théorique; par contre, il sera fait un constant usage des applications numériques et des représentations graphiques à une échelle donnée sur papier millimétrique ou logarithmique.

ARITHMÉTIQUE

Les propriétés des opérations sur les nombres naturels et sur les fractions ne feront l'objet que d'une revision sommaire: les règles pratiques pour effectuer les opérations sur les nombres naturels, dans le système décimal seront déduites de ces propriétés, sur des exemples numériques.

La mesure des grandeurs n'est pas au programme: on se bornera à énoncer le problème et à indiquer qu'il peut être résolu lorsque l'égalité et la somme de deux grandeurs peuvent être définies. La notion de fraction sera liée à la mesure des grandeurs.

Les théories des multiples, des diviseurs communs, du plus grand diviseur commun, des nombres premiers ne sont introduites qu'en vue de leurs applications pratiques. On évitera donc les problèmes théoriques dont elles peuvent être l'occasion.

Il en est de même pour la théorie des fractions décimales. Les fractions décimales périodiques ne sont pas au programme.

La définition de la racine carrée sera donnée en algèbre seulement.

La définition des valeurs approchées et des erreurs est seule au programme de la classe. On montrera, sur des exemples numériques seulement, que la connaissance de valeurs approchées par excès et par défaut de deux nombres donnés permet d'encadrer la somme, le produit et le quotient de ces deux nombres.

La définition des combinaisons et des probabilités simples est seule au programme; elle a pour objet de permettre des exercices de dénombrement.

I. — Numération décimale. Addition, soustraction, multiplication des nombres naturels. Division: quotient et reste. Explication des règles pratiques pour effectuer ces opérations. Caractères de divisibilité par 2, 5, 4, 25, 8, 125, 9, 3 et 11.

Diviseurs communs à deux ou plusieurs nombres. P. G. C. D. Nombres premiers entre eux. Propriétés relatives à la divisibilité.

Définitions et propriétés élémentaires des nombres premiers. Décomposition en un produit de facteurs premiers. Applications aux diviseurs et aux multiples.

II. — Notion de fraction. Propriétés des fractions. Opérations.

III. — Fractions décimales. Nombres décimaux. Calcul d'un quotient à une approximation décimale donnée.

Valeurs décimales approchées par excès ou par défaut d'un nombre donné. Erreur absolue. Erreur relative.

IV. — Combinaisons. Probabilités simples.

ALGÈBRE ET TRIGONOMÉTRIE

Le programme d'algèbre et de trigonométrie est strictement limitatif.

L'enseignement magistral de cette partie du programme a pour premier objet de préciser la nature des problèmes à résoudre et de faire nettement la part de ce qui est admis et de ce qui sera démontré. Les instructions qui suivent précisent l'esprit dans lequel il doit être donné; les numéros renvoient aux parties correspondantes du programme.

I. — La définition des nombres algébriques et des opérations sur ces nombres, la démonstration de l'existence des solutions, des équations du premier et du second degré et des systèmes d'équations du premier degré ont été données dans les classes antérieures. Elles seront admises. Les règles qui s'en déduisent seront énoncées avec netteté et appliquées à des exemples numériques. La discussion d'équations sera faite sur des exemples simples.

II. — Les progressions seront étudiées comme suites monotones. Leur terme général servira à donner les premiers exemples concrets de fonctions, de nombres qui augmentent indéfiniment et de grandeur relative de ces nombres. La recherche de la somme sera faite en exercice. Les problèmes théoriques tels que l'insertion des moyens sont en dehors du programme.

IV. — Le calcul des médianes, bissectrices, hauteurs, des rayons des cercles inscrits et exinscrits, la résolution des triangles ne sont pas au programme.

V. — Les définitions seront précises, illustrées d'exemples. L'étude est naturellement limitée aux fonctions définies et continues dans un intervalle.

VI. — Les élèves seront entraînés à utiliser les tables de valeurs naturelles et les tables de logarithmes à cinq décimales; en particulier, ils seront entraînés à représenter graphiquement la fonction $y = \sin (ax+b)$, pour des valeurs numériques de a et de b.

La résolution des équations trigonométriques n'est pas au programme.

VIII. — Les notions de limite nécessaires à l'étude des dérivées ne seront données que sur des exemples: les démonstrations des théorèmes sur les limites ne sont pas au programme. On calculera directement la dérivée de u^n et de $\sin (ax+b)$.

IX. — On admettra sans démonstration les théorèmes qui permettent de déduire le sens de la variation d'une fonction du signe de la dérivée.

L'existence et les propriétés de la courbe représentative d'une fonction sont des conséquences de l'existence et des propriétés des fonctions qui servent à la définir. Elles ne peuvent donc servir, en principe, qu'à des prévisions intuitives, sous réserve d'une justification par l'analyse. Cette dernière ne sera pas donnée; sa nécessité sera cependant soulignée sans que, à propos des exemples exposés aux élèves, les démonstrations nécessaires soient tentées.

X. — L'existence de la primitive d'une fonction continue sera admise: le calcul des primitives n'est pas au programme. On se bornera à donner un tableau des primitives usuelles.

XI. — La fonction Lx est la primitive de $\frac{1}{x}$ — qui s'annule pour $x = 1$. L'étude de cette fonction sera limitée à la démonstration de la formule $Lab = La + Lb$, de celles qui s'en déduisent et à la représentation graphique.

Le logarithme vulgaire est défini par l'égalité $\log. x = K Lx$, et la condition $\log. 10 = 1$. Il ne sera pas parlé de logarithmes de base a.

XII. — On utilisera la courbe représentative de la fonction $y = Lx$, avec les précautions indiquées plus haut (IX) pour définir une fonction de x par l'égalité $Ly = x$. Cette fonction sera provisoirement représentée par le symbole $\exp. x$ ou par tout autre qu'on jugera plus commode. L'étude de cette fonction sera limitée à la démonstration de la formule: $\exp. (a + b) = \exp. a \times \exp. b$ et celles qui s'en déduisent.

Lorsqu'on aura vérifié que $\exp. n. = e^n$, on utilisera la notation e^x pour représenter la fonction exponentielle.

La courbe représentative de la fonction e^x est la transformée, par symétrie, de la courbe représentative de la fonction Lx.

XIII. — On utilisera de même la représentation graphique de $y = x^n$ pour x positif pour définir $\sqrt[n]{x}$. L'étude de cette fonction sera limitée à la démonstration de la formule $\sqrt[n]{a}\ \sqrt[n]{b} = \sqrt[n]{ab}$ et de celles qui s'en déduisent.

XIV. — On se bornera à calculer les coefficients de $y = (1 + x)^n$, en utilisant, par

exemple, l'identité $y'(1+x) = ny$. L'étude de ces coefficients n'est pas au programme.

I. — Exercices de calcul algébrique. Rappel des propriétés des opérations, des égalités et des inégalités. Identités.

II. — Progressions arithmétiques et géométriques.

III. — Vecteurs. Rapport de deux vecteurs de même support ou de supports parallèles. Mesure algébrique d'un vecteur sur un axe. Abscisse d'un point. Formule de Chasles. Projection orthogonale. Somme géométrique. Coordonnées rectangulaires d'un vecteur.

IV. — Extension des notions d'arc et d'angle. Sinus, cosinus, tangente d'un angle. Relations entre les sinus, cosinus et tangente d'un même angle.

Relations entre les éléments d'un triangle rectangle. Aire du triangle quelconque : $S = \frac{1}{2} bc \sin A$. Relations $\frac{a}{\sin A} = \frac{b}{\sin B} = \frac{c}{\sin C}$ dans un triangle quelconque.

V. — Notion de fonction d'une variable, d'accroissement, de fonction monotone. Représentation graphique.

VI. — Fonctions circulaires. Périodicité. Fonctions circulaires de

$$-x,\ \pi - x,\ \pi + x,\ \frac{\pi}{2} - x,\ \frac{\pi}{2} + x.$$

Equations $\sin x = \sin a$, $\cos x = \cos a$, $\operatorname{tg} x = \operatorname{tg} a$.

Résolution, au moyen des tables des équations :

$$\sin x = A,\ \cos x = A,\ \operatorname{tg} x = A.$$

VII. — Formules donnant le cosinus ou le sinus de la différence ou de la somme de deux arcs. Expression de $\sin 2x$, $\cos 2x$, $\operatorname{tg} 2x$.

VIII. — Définition de la dérivée. Interprétation graphique. Dérivées d'une constante, de x, de $\sin x$, de $\cos x$.

Dérivée d'une somme, d'un produit, d'une puissance et d'un quotient. Définition de la différentielle : interprétation graphique.

IX. — Variation des fonctions. Construction de graphiques et usages.

X. — Primitives d'une fonction.

XI. — Fonction logarithme népérien de x. ($y = Lx$). Formule $Lab = La + Lb$. Logarithme vulgaire ($y = \log x$). Usage des tables de logarithmes à cinq décimales.

XII. — Fonction exponentielle $y = \exp. x$. Formule $\exp.(a+b) = \exp. a \times \exp. b$. Notation e^x.

XIII. — Fonction $y = \sqrt[n]{x}$. Logarithme d'une puissance, d'une racine $n^{ième}$. Calcul pratique de $\sqrt[n]{x}$ à l'aide des tables de logarithmes.

XIV. — Formule du binôme.

MÉCANIQUE

L'étude du mouvement défini par l'équation horaire

$$x = a \sin \omega t + b \cos \omega t.$$

sera interprétée par l'introduction d'un vecteur tournant. On remplacera le calcul de l'amplitude et de la phase initiale de ce mouvement ou du mouvement résultant de la composition de mouvements vibratoires simples de même période par des mesures sur la figure de la construction de Fresnel.

I. — Relativité du mouvement. Trajectoire. Mouvement rectiligne uniforme. Vecteur vitesse. Mouvement rectiligne varié : vitesse moyenne, vitesse à un instant donné.

Mouvement curviligne. Equation horaire. Vecteur vitesse.

II. — Vecteur accélération d'un mouvement rectiligne ou curviligne. Mouvement rectiligne uniformément varié.

Mouvement circulaire : cas du mouvement uniforme. Mouvement vibratoire simple. Composition de mouvements vibratoires simples de même période.

COSMOGRAPHIE

Même programme que pour la classe de philosophie-lettres.

PHYSIQUE ET CHIMIE

(Horaire hebdomadaire : quatre heures.)

Il sera organisé, au cours de l'année scolaire, par prélèvement sur l'heure hebdomadaire, vingt séances de travaux pratiques d'une heure et demie ou quinze séances de deux heures.

PHYSIQUE

Dynamique :

Etude expérimentale de la chute des corps.

Relation fondamentale de la dynamique ; vérifications expérimentales. Notion de masse. Application de la relation fondamentale au mouvement circulaire uniforme et au mouvement rectiligne sinusoïdal.

Enoncé du théorème des forces vives.

Etude expérimentale du pendule pesant ; application à la mesure de l'accélération de la pesanteur et à la mesure du temps.

Généralisation du mouvement pendulaire.

Energie :

Diverses formes de l'énergie ; leurs transformations mutuelles.

Enoncé du principe de l'équivalence. Equivalent mécanique de la calorie. Enoncé du principe de conservation de l'énergie.

Moteurs thermiques ; leur fonctionnement (sans description détaillée des organes essentiels). Puissance. Rendement.

Acoustique :

Généralités sur les mouvements vibratoires : propagation d'un mouvement vibratoire ; vitesse de propagation ; période ; longueur d'onde.

Interférences. Réflexion des ondes ; ondes stationnaires.

Le son : nature vibratoire ; vitesse de propagation. Qualités physiologiques des sons musicaux (intensité, hauteur, intervalles, timbre, harmoniques).

Etude sommaire des tuyaux sonores et des cordes vibrantes.

Magnétisme :

Aimants. Expérience de l'aimant brisé.

Champ magnétique terrestre ; définition de la déclinaison.

Electricité :

Le courant électrique défini par ses propriétés. Sens du courant.

Electrolyse. Quantité d'électricité ; intensité du courant ; définitions pratiques du coulomb et de l'ampère. Lois de Faraday.

Chaleur dégagée dans un conducteur par le passage du courant ; loi de Joule. Résistance : Ohm.

Notion de différence de potentiel et notion de la force électromotrice d'un générateur. Volt. Notion de la force contre-électromotrice d'un récepteur. Lois d'Ohm ; applications simples.

Notions très sommaires sur les piles (Volta, Daniell, Leclanché) et sur les accumulateurs.

Champ magnétique d'un courant. Action d'un champ magnétique sur un courant. Règles de l'observateur d'Ampère. Principe des instruments à aimant mobile et des instruments à cadre mobile.

Electro-aimants.

Induction ; expériences fondamentales ; force électromotrice d'induction. Corrélation des phénomènes d'induction et des phénomènes électromagnétiques. Existence des phénomènes de self-induction.

Courants alternatifs. Propriétés. Définitions expérimentales d'une intensité efficace, d'une différence de potentiel efficace, d'une force électromotrice efficace.

Notions très élémentaires sur les condensateurs.

Etude expérimentale de l'influence de la capacité et de la self-induction sur les courants alternatifs.

Principe des alternateurs monophasés et des dynamos à courant continu.

Principe des transformateurs.

CHIMIE

Chimie générale :

Retour sur la distinction entre mélanges et corps purs. Analyse immédiate.

Revision de la théorie atomique et de ses conséquences : notation chimique ; molécule-gramme ; atome-gramme ; nombre d'Avogadro ; lois des combinaisons chimiques en masses et en volumes.

Lois physiques auxquelles obéissent les masses moléculaires et les masses atomiques : loi d'Avogadro Ampère ; loi de Raoult ; loi de Dulong et de Petit. Applications.

Notion de valence.

Chimie organique :

Notions très sommaires sur l'analyse d'une substance organique ; utilisation des résultats à la recherche de la formule brute.

Tableau d'ensemble des fonctions organiques simples dressé à l'aide de la notion de valence ; formules développées.

Carbures d'hydrogène : méthane, éthylène, acétylène. Notion de série homologue. Benzène.

Alcool éthylique. Fonction alcool.

Oxyde d'éthyle.

Aldéhyde éthylique. Acétone.

Acide acétique. Fonction acide organique.

Ethers-sels. Etude de l'éthérification et de la saponification. Notion d'équilibre chimique, son importance.

SCIENCES NATURELLES

(Horaire hebdomadaire : quatre heures.)

Il sera prévu, pendant l'année scolaire, douze séances d'exercices pratiques de deux heures ou seize séances d'une heure et demie, prélevées sur l'horaire hebdomadaire.

Le professeur disposera d'un temps suffisant pour traiter d'une façon plus complète que dans les classes de philosophie-lettres ou de mathématiques les divers chapitres de l'anatomie et physiologie animale et végétale, mais l'esprit dans lequel cet enseignement sera donné doit être le même et les instructions du 7 janvier 1942 s'appliquent à la classe de philosophie-sciences.

L'étude des caractères généraux et de l'évolution des êtres vivants devra, comme les autres parties du programme, être basée sur l'observation et l'expérimentation.

Dans toutes les parties de son enseignement, le professeur cherchera à faire faire toutes les observations et à réaliser les expériences que comporte chaque sujet traité. Il s'efforcera de donner, dans un langage simple, un enseignement de niveau élevé, permettant à ses élèves de saisir toute la portée des grands problèmes biologiques abordés.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES

Introduction.

La cellule animale ; sa constitution, la multiplication des cellules. La différenciation cellulaire. Principaux tissus.

Fonctions de relation.

Le squelette. — Structure, composition chimique, développement et croissance des os. Description sommaire des différentes parties du squelette.

Les muscles. — Forme, structure, propriétés physiologiques des muscles. Analyse expérimentale de la contraction musculaire. Chaleur et travail musculaire. Les sources de l'énergie musculaire.

L'hygiène des mouvements. — Effets plastiques et hygiéniques des exercices musculaires.

Le système nerveux. — Anatomie très sommaire du système cérébro-spinal. Le neurone. Principales fonctions des différentes parties du système cérébro-spinal.

Les systèmes sympathique et parasympathique. — Leurs fonctions.

Les organes des sens. — La peau et ses différentes fonctions. L'odorat et le goût. L'œil, la vision, les principales anomalies de la vision. Notions sommaires sur l'oreille. Le larynx et la voix.

Fonctions de nutrition.

La digestion. — Anatomie de l'appareil digestif. Les aliments. Action des sucs digestifs sur les aliments. Les diastases. Le pancréas et le foie; leur structure et leurs fonctions.

L'absorption.

La nutrition. — Le bilan nutritif. Les rations alimentaires. Les vitamines.

Hygiène alimentaire. — Les maladies et les intoxications d'origine alimentaire. L'eau potable. Les boissons. L'alcoolisme.

La circulation. — Le sang, sa composition, rôle de ses diverses parties. Description sommaire de l'appareil circulatoire. Mécanisme de la circulation; action du cœur, rôle des vaisseaux, la pression artérielle.

La lymphe. — Sa composition, son rôle. Appareil circulatoire et circulation lymphatique.

La respiration. — Anatomie de l'appareil respiratoire. Ventilation pulmonaire. Echanges gazeux dans les poumons. Respiration des tissus, respiration cellulaire.

Hygiène de la respiration. — Asphyxie.

La désassimilation. — Produits de la désassimilation. Structure du rein. L'urine.

Les réserves nutritives.

La chaleur animale. — Quantités de chaleur produites. Sources de la chaleur animale. Métabolisme basal. Régulation thermique. Organismes homéothermes et poïkilothermes.

Les glandes à sécrétion interne. — Surrénales, thyroïde, hypophyse; le rôle des hormones.

N. B. — Les notions purement anatomiques et histologiques seront réduites au minimum. Dans le développement du programme, le professeur pourra suivre un ordre différent de l'ordre indiqué.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE MICROBIOLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

Les microbes. — Protozoaires, champignons, bactéries, virus. L'œuvre de Pasteur et la génération spontanée.

Formes, multiplication et conditions d'existence des bactéries. Stérilisation des milieux. Procédés de culture.

Les maladies contagieuses. — Etude de la maladie du charbon et de la diphtérie. En déduire: le mode d'action des bactéries pathogènes, le principe et le mécanisme de la vaccination et de la sérothérapie, ainsi que les notions d'immunité et de réceptivité.

Modes de transmission des maladies contagieuses: étude sommaire de la variole, de la fièvre typhoïde, de la rage, du paludisme, de la maladie du sommeil.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES

Introduction.

La cellule: le cytoplasme et ses principaux constituants; le noyau, la membrane. Etude des principaux tissus végétaux.

Fonctions de nutrition chez les phanérogames.

Forme, structure et croissance de la racine, de la tige et de la feuille chez les phanérogames. Influence du milieu sur la forme et la structure de l'appareil végétatif.

Les aliments du végétal. — L'eau: absorption, circulation, transpiration.

Absorption des sels minéraux. Nutrition minérale.

Les sources de l'azote chez les végétaux. Nutrition azotée. Cycle de l'azote.

La chlorophylle. Fonction chlorophyllienne. Nutrition carbonée. Cycle du carbone.

Migration des substances élaborées. Réserves.

Respiration. Echanges gazeux respiratoires. Respiration cellulaire.

Nutrition des plantes sans chlorophylle: saprophytisme, parasitisme, symbiose.

Fonctions de reproduction.

Reproduction des phanérogames. — Angiospermes et gymnospermes (pin). La fleur: étamines, carpelles. Fécondation. Transformation de l'ovule en graine. Le fruit. La graine. Germination de la graine.

Etude, à l'aide d'exemples choisis parmi les espèces communes, des principaux modes de reproduction chez les cryptogames. Les algues et les champignons: reproduction par spores et par œufs; isogamie, hétérogamie, sexualisation. La reproduction chez les mousses et chez les cryptogames vasculaires (fougères, prêles, sélaginelles).

Comparaison des modes de reproduction chez les phanérogames et les groupes supérieurs des cryptogames. La multiplication végétative naturelle et expérimentale; marcottage, bouturage, greffe.

La vie d'une plante cultivée.

Etude des caractères botaniques, de la culture des principales maladies cryptogamiques pour chacune des plantes suivantes: blé, pomme de terre, vigne.

N. B. — Même observation que pour l'étude de l'anatomie et de la physiologie animales

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ÊTRES VIVANTS

Comparaison des cellules animales et des cellules végétales. — Etude comparée de l'organisation des cellules et du rôle des principaux constituants cellulaires. Les fonctions communes à toutes les cellules.

L'hérédité. — La notion de l'espèce. Etude expérimentale de l'hérédité. Les lois de Mendel. La théorie chromosomique de l'hérédité (quatre heures au maximum).

ÉVOLUTION DES ÊTRES VIVANTS

Les caractères généraux des divers embranchements du règne animal (six heures au maximum).

Etude comparée du squelette, des membres, des dents, de l'appareil circulatoire, de l'appareil respiratoire et du système nerveux chez les vertébrés (trois heures).

Les ères géologiques: caractères généraux concernant la succession des faunes au cours des ères géologiques. Etude de quelques groupes: le développement des reptiles. Les premiers oiseaux: l'archéoptéryx. Les ancêtres du cheval. L'évolution des proboscidiens. Les plantes fossiles.

Mise en évidence de quelques faits tirés de l'anatomie comparée et de l'embryologie, pouvant constituer des arguments en faveur des conceptions sur l'évolution des êtres vivants. Les théories de l'évolution.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Décret n° 2207 du 20 juillet 1942 conférant la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 20 juillet 1942 rendu sur la proposition du général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les propositions du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent.

11e rég. d'infanterie.

SENAC (Alexandre-Joseph-Cyrille), soldat: soldat courageux et dévoué, a été un exemple d'abnégation. A glorieusement trouvé la mort, le 14 juin 1940, au combat de la Grange-aux-Bois. A été cité.

29e rég. d'infanterie.

CHUZEVILLE (René-Auguste), sergent: sous-officier énergique. Chef de pièce de 25 mm., a fait preuve du plus grand courage. Est mort en brave à son poste de combat, le 15 juin 1940, lors de l'attaque allemande sur Juvisy-sur-Orge. A été cité.

CHAUDAT (Robert-Henri), caporal: gradé brave et consciencieux, ayant fait preuve d'un grand sang-froid. Du 1er au 4 juin 1940, au Sud d'Amiens, a participé à de nombreuses missions de liaison et à des reconnaissances dans des conditions difficiles et périlleuses. Le 5 juin 1940, après avoir guidé en plein combat les échelons de ravitaillement en munitions de son unité, a été tué en se portant courageusement au secours d'un camarade blessé. A été cité.

56e rég. d'infanterie.

DOUZIECH (Lucien), caporal-chef: chef de groupe très calme et brave. A été tué glorieusement à la tête de son unité au cours de l'attaque du 5 juin 1940, à Dury (Somme). A été cité.

81e rég. d'infanterie alpine.

SEGONNE (René-Paul), sergent: excellent sous-officier. S'était déjà distingué par sa belle conduite au feu le 5 juin 1940. Le 8 juin, mortellement blessé à son poste de combat au cours d'un violent engagement sur la Bresle, a accompli son devoir jusqu'au bout, continuant le combat malgré le débordement de sa position par l'ennemi. A été cité.

89e rég. d'infanterie.

PESCE (Philippe), adjudant: sous-officier consciencieux, dévoué, d'une grande valeur professionnelle. Effectuant, dans la région de Saint-Fuscien, la relève d'un régiment colonial sous un bombardement meurtrier, a été tué d'un éclat d'obus, au moment où il s'avançait, dans un endroit particulièrement exposé, pour observer les positions ennemies. A été cité.

103e rég. d'infanterie.

GELY (François-Louis), caporal: chef de pièce de mitrailleuse, énergique et courageux. A été blessé mortellement alors qu'il commandait le feu de sa pièce, le 12 juin 1940, à l'Ouest de Gandelu (Aisne), contenant ainsi un ennemi particulièrement entreprenant. A été cité.

GOARANT (Jean-Marie), soldat de 1re classe: soldat modèle de courage, s'est particulièrement fait remarquer au cours des combats du 11 juin 1940 à Montigny. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat sous un violent bombardement d'artillerie. A été cité.

ITENCY (Marcel), soldat: soldat calme et énergique. S'est particulièrement fait remarquer au cours des combats du 11 juin 1940, à Montigny. A trouvé la mort à son poste de combat le 13 juin 1940, à Moras, sous un violent bombardement d'artillerie. A été cité.

RABREAU (Joseph-Gustave-Alexis-Henri), soldat: soldat discipliné et courageux. Dans la nuit du 15 au 16 juin 1940, placé en sentinelle à Souppes-sur-Loing, est resté à son poste, fidèle à sa consigne, malgré le départ de son détachement. A l'arrivée des Allemands, s'est bravement défendu et a été tué par une rafale d'arme automatique. A été cité.

112e rég. d'infanterie alpine.

CASTAN (Joseph), caporal: gradé plein d'audace et de bravoure. A résisté sur place dans un poste très exposé, causant de nombreuses pertes à l'ennemi. Très grièvement blessé à son poste de combat, est mort des suites de ses blessures le 6 juin 1940. A été cité

DECLERIEUX (Joannès-Marius), caporal: gradé plein d'audace et de bravoure. A résisté sur place dans un poste très exposé, causant à l'ennemi de nombreuses pertes. A été mortellement blessé en juin 1940, à Licourt (Somme). A été cité.

BRUNELLI (Amédée), soldat: alpin d'un sang-froid et d'un courage remarquables. A résisté sur place au poste qui lui avait été confié. A été mortellement blessé après avoir causé à l'ennemi des pertes sérieuses le 6 juin 1940, à Licourt (Somme). A été cité.

RAFART (Martin), soldat: alpin plein d'audace et de bravoure, a résisté sur place dans un poste très exposé, causant de nombreuses pertes à l'ennemi. A été mortellement blessé le 5 juin 1940, à Licourt (Somme). A été cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

119e rég. d'infanterie.

HUBERT (Bernard), sergent: sous-officier calme et courageux, qui s'était déjà distingué dans les combats des 18 et 19 mai 1940. Le 14 juin, a ramené dans nos lignes plusieurs hommes de sa compagnie cernés par l'ennemi et pris sous un feu violent d'armes automatiques. A été tué glorieusement à Pagny-sur-Meuse, le 18 juin, alors que sous le bombardement, il rejoignait ses hommes. A été cité.

123e rég. d'infanterie.

GONDINET (Georges-Alfred), sergent-chef: sous-officier d'un courage et d'un allant remarquables. Très grièvement blessé, le 10 juin 1940, a refusé les soins que voulaient lui donner ses hommes, leur ordonnant de poursuivre la lutte, les a encouragés jusqu'à son dernier souffle, faisant preuve des plus belles qualités d'héroïsme et de sacrifice. A été cité.

CASTEL-SAMES (Albert-Jean), sergent: jeune sous-officier qui a su, par son exemple et sa volonté opiniâtre pendant les dures journées des 9 et 10 juin 1940, maintenir intact le moral de ses hommes. A assuré sans défaillance avec son groupe d'engins toutes les missions qui lui incombaient. Est tombé mortellement blessé à son poste de combat, le 10 juin 1940. A été cité.

126e rég. d'infanterie.

TONCELLI (Charles), caporal: jeune gradé plein d'allant et de mordant qu'animait au plus haut degré le sentiment du devoir et l'esprit de sacrifice. A été, glorieusement tué sur sa pièce, le 12 juin 1940, durant un violent bombardement au pont de Cumières (Marne). A été cité.

140e rég. d'infanterie alpine.

CHRISTIN (Henri-Jean-Louis), sergent-chef: sous-officier d'une rare énergie et d'une extrême bravoure. Est mort glorieusement, le 5 juin 1940, à Eppeville (Somme), en défendant le poste qui lui avait été confié, attaqué en force par l'ennemi. A été cité.

DUBOIN (Maurice-Joseph), caporal: gradé du groupe franc, énergique et courageux. Au cours de la contre-attaque du 5 juin 1940 sur Eppeville (Somme) a regroupé les éléments de son groupe décimé par le feu ennemi et ayant perdu tous ses chefs. A poursuivi sa progression jusqu'à la Somme, où il a été mortellement blessé par un obus en recherchant un emplacement de tir pour son arme automatique. A été cité.

LIVET (André-René), soldat: alpin du groupe franc remarquable par son courage et son sang-froid. A été mortellement blessé au cours de la contre-attaque du 5 juin 1940 sur Eppeville (Somme), alors qu'il se dressait, à 50 mètres de l'ennemi, pour se porter à l'assaut d'un détachement allemand qui refusait de se rendre. A été cité.

151e rég. d'infanterie.

VLIEGHE (Achille-Camille), caporal-chef: chef de groupe résolu, magnifique de cran. A été glorieusement tué par une mine alors qu'il dirigeait le tir de son fusil-mitrailleur lors de l'engagement du 20 mai 1940, à Condé-sur-Suippes (Aisne). A été cité.

168e rég. d'infanterie de forteresse.

ROUX (Michel), sergent-chef: sous-officier remarquable de sang-froid et de courage qui s'était déjà distingué sur la ligne Maginot, au cours de la période active du 10 mai au 13 juin 1940. Le 20 juin, au cours du combat de Vecoux, s'est fait remarquer, comme sous-officier adjoint, par son exemple et sa ténacité, a contribué à l'échec de plusieurs attaques ennemies. Sa section ayant été encerclée n'en a pas moins continué le combat, jusqu'à l'épuisement complet des munitions. Est tombé glorieusement à son poste de combat. A été cité.

201e rég. d'infanterie.

SEGUIN (Lucien-Georges), sergent: sous-officier d'une bravoure exemplaire, volontaire pour le commandement de plusieurs patrouilles. Le 30 octobre 1939, a engagé le combat avec un ennemi supérieur en nombre et a été mortellement blessé au cours du combat de Rehfesche (Moselle). A été cité.

CLAIRET (Marcel), soldat: soldat brave et dévoué. Très grièvement blessé par balle, le 20 juin 1940, au cours d'un engagement à Toul, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

PISSIER (René-Georges), soldat: soldat dévoué et courageux, exemple pour ses camarades. A trouvé une mort glorieuse, le 20 juin 1940, aux abords de Toul en défendant le terrain pied à pied. A été cité.

212e rég. régional.

DEGAALON (Jules), soldat: soldat d'élite, modèle de bravoure et de dévouement. Le 10 juin 1940, à la Roche-Guyon, est parti volontairement en patrouille sur la rive Nord de la Seine, après la destruction du pont. A été tué glorieusement au cours d'un combat contre les forces blindées ennemies. A été cité.

294e rég. d'infanterie.

DOQUIN DE SAINT-PREUX (Jean), sergent: sous-officier d'un courage et d'un allant remarquables. Dès son arrivée au régiment, a demandé à être nommé au groupe franc de son bataillon, donnant ainsi un exemple de bravoure et d'esprit de sacrifice. A participé avec son groupe, le 17 mai 1940, à une mission délicate et a trouvé une mort glorieuse dans une embuscade au Nord de Boust (Moselle). A été cité.

COURROUX (Albert-Auguste), caporal, gradé courageux et dévoué. Volontaire pour faire partie du groupe franc de son bataillon, ardent et plein d'allant, a trouvé une mort glorieuse le 17 mai 1940, au cours d'une patrouille de reconnaissance au Nord de Boust (Moselle). A été cité.

1er rég. de zouaves.

CEMETIERE (Guy-Pierre), sergent-chef: sous-officier d'élite, le 12 mai 1940, lors de l'attaque allemande devant Cadenbronn (Sarre), a résisté pendant dix-sept heures aux attaques allemandes dirigées sur son point d'appui du bois de l'Ermerich. A été tué glorieusement à son poste de combat. A été cité.

BARBIER (Charles-Roger-Raymond), soldat de 1re classe: zouave énergique et brave. A été mortellement blessé en combattant désespérément, le 11 juin 1940, à Villedommange, contre une ennemi supérieur en nombre et ayant débordé sa position de toutes parts. A été cité.

BENSAMOUN (Salomon), soldat de 1re classe: pointeur de mortier de 81, brave et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat le 12 juin 1940, à Montchenot, en même temps que sa pièce était détruite par un obus au cours d'un violent bombardement. A été cité.

ECK (Charles), soldat de 1re classe: zouave brave et dévoué. Faisait partie, le 12 mai 1940, de la garnison d'un poste qui a résisté pendant dix-sept heures aux attaques de l'ennemi dans le bois de l'Ermerich. A été tué glorieusement à son poste de combat au cours de l'action. A été cité.

ZARACOZA (Emile), soldat: zouave d'une grande bravoure et d'une énergie admirable, qui s'était déjà distingué en Sarre. Est tombé mortellement blessé le 11 juin 1940, au combat de Bezannes, après avoir infligé de grosses pertes à l'ennemi. A été cité.

3e rég. de zouaves.

ORFILA (Dominique), caporal-chef: jeune gradé courageux et plein d'enthousiasme. A été grièvement blessé, à la tête de son groupe, au combat du 16 juin 1940, à Angerville, en tentant de rompre l'encerclement ennemi. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

GOUETTA (Edmond-Mardochée), soldat: zouave courageux et dévoué. A été très grièvement blessé au cours du combat du 16 juin 1940, à Angerville, en tentant de rompre l'encerclement ennemi. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

10e rég. de tirailleurs marocains.

DECAUX (Charles-Henri), sergent: chef de pièce de canon de 25 mm., admirable de courage et de sang-froid. A été tué glorieusement à son poste de combat par un jet de liquide enflammé le 28 mai 1940, au cours de l'attaque allemande de Cerisy-Gailly. A été cité.

18e bataillon d'infanterie légère.

PILLON (Albert), caporal: gradé courageux. A été grièvement blessé le 21 juin 1940, à Allain, alors qu'il servait sa mitrailleuse sous un violent bombardement. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

5e bataillon de chasseurs portés.

COURROY (Paul), sergent-chef: excellent sous-officier brave et plein d'allant. A trouvé une mort glorieuse le 9 juin 1940, à Airion, alors qu'il assurait le repli d'une section débordée par un ennemi supérieurement armé. A été cité.

2e rég. d'infanterie coloniale.

PIBRAC (Albert), sergent-chef: sous-officier qui a toujours donné l'exemple du courage et du sang-froid. Au cours du combat du 25 mai 1940, à Longueau (Somme), a été mortellement blessé en se portant au secours de son chef de section tombé. A été cité.

BORGNE (Jean-François), sergent: chef de pièce de 25, d'un courage et d'un sang-froid exemplaires. A été tué glorieusement à son poste de combat le 25 mai 1940, à Cagny (Somme), au cours d'un violent bombardement. A été cité.

LE VELLY (Jean), caporal: gradé d'un courage et d'un sang-froid exemplaires. Le 25 mai 1940, à Longueau (Somme), le tireur de son groupe ayant été mis hors de combat, a assuré lui-même spontanément le service du fusil-mitrailleur et a été mortellement blessé au cours de l'action. A été cité.

GONTHIE (Pierre), soldat de 1re classe: soldat calme et courageux. Chargé de conduire avec sa chenillette un canon de 25 à son emplacement de tir, a tenté d'accomplir sa mission sous un violent bombardement avec le plus grand mépris du danger. A été tué à son poste le 25 mai 1940, à Cagny (Somme). A été cité.

WITTNER (Alfred), soldat de 1re classe: soldat calme et courageux qui a toujours fait crânement son devoir. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 25 mai 1940, à Longueau (Somme). A été cité.

4e rég. d'infanterie coloniale.

CHAUVIN (Roger-Maurice), soldat: soldat ayant toujours fait preuve d'un haut sentiment du devoir. Encerclé avec sa section le 7 juin 1940, devant Noyon, a été volontaire pour accomplir une mission dangereuse. A été tué glorieusement dans l'accomplissement de cette mission. A été cité.

6e rég. d'infanterie coloniale.

PIAT (Pierre), sergent: sous-officier énergique et courageux. Le 23 septembre 1939, à Saint-Nicolas (Allemagne), a été mortellement blessé par un obus, alors qu'il repérait les mouvements ennemis d'un observatoire de première ligne. A été cité.

7e rég. d'infanterie coloniale.

SAUDEGNE (Pierre), caporal: excellent chef de groupe de mitrailleuses, d'une remarquable bravoure. Est mort glorieusement à la tête de ses hommes qu'il entraînait à l'attaque des positions ennemies le 27 mai 1940, à Dury (Somme). A été cité.

21e rég. d'infanterie coloniale.

MONTFORT (Marcel), adjudant: excellent sous-officier d'un courage et d'un allant remarquables. Au cours des combats livrés par

le bataillon pendant le mois de juin 1940, a fait preuve, dans les situations les plus critiques, des plus belles qualités de sang-froid et de dévouement. A été tué glorieusement à son poste de combat le 18 juin, à Saint-Germain-sur-Meuse. A été cité.

22e rég. d'infanterie coloniale.

SORLIN (André-Simon), caporal-chef: gradé énergique, s'est bravement comporté dans les combats du 29 mai au 2 juin 1940. A été mortellement blessé à son poste de mitrailleur le 2 juin, au cours d'une violente attaque ennemie dans la Somme. A été cité.

PHELIX (Jean-Louis), caporal: gradé brave et plein d'allant. Au cours de l'attaque du 28 mai 1940, à Limeux (Somme), a été mortellement blessé alors qu'il progressait courageusement vers l'ennemi, malgré un violent barrage d'artillerie. A été cité.

CLERISSI (Guillaume-Julien-Léon), soldat de 1re classe: excellent tireur au fusil-mitrailleur. A été tué glorieusement, le 29 mai 1940, à Limeux (Somme), en se portant résolument seul en avant de son groupe pour réduire une résistance particulièrement tenace. A réussi par son courage à faire tomber cette résistance. A été cité.

HIBERT (Marius-André), soldat de 1re classe: soldat brave et dévoué. Au cours de l'attaque du 28 mai 1940, à Limeux (Somme), a été mortellement blessé alors qu'il progressait courageusement vers l'ennemi, malgré un violent barrage d'artillerie. A été cité.

MOHRING (Albert), soldat de 1re classe: soldat brave et dévoué. Au cours de l'attaque du 28 mai 1940, à Bailleul (Somme), a été mortellement blessé alors qu'il progressait courageusement vers l'ennemi, malgré un violent barrage d'artillerie. A été cité.

CHASTANG (Ernest), soldat: soldat brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse à Allery (Somme), le 1er juin 1940, à son emplacement de combat, lors d'une rencontre avec une patrouille ennemie. A été cité.

ROUX (Léopold-Joseph), soldat: soldat brave et dévoué. Au cours de l'attaque du 28 mai 1940, à Bellefontaine (Somme), a été mortellement blessé alors qu'il progressait courageusement vers l'ennemi, malgré un violent barrage d'artillerie. A été cité.

23e rég. d'infanterie coloniale.

CHAPELLE (Georges-Marius), soldat: soldat d'une belle bravoure, animé d'un haut esprit de sacrifice, a sans cesse été volontaire, pour le combat d'arrière-garde du 10 au 21 juin 1940. Le 21 juin, à Paray-Sainte-Césaire, après avoir chargé un ennemi nombreux et mordant qui coupait la ligne de retraite, a trouvé une mort héroïque dans un corps à corps dans les rues du village. A été cité.

ZINGERLE (Paul-Joseph), soldat: soldat d'une belle bravoure, animé d'un haut esprit de sacrifice, a sans cesse été volontaire pour le combat d'arrière-garde du 10 au 21 juin 1940. Le 21 juin, à Paray-Sainte-Césaire, après avoir chargé un ennemi nombreux et mordant qui coupait la ligne de retraite, a trouvé une mort héroïque dans un corps à corps dans les rues du village. A été cité.

14e rég. de tirailleurs sénégalais.

BIANCHI (François-Séraphin), adjudant: sous-officier ayant toujours fait preuve, dans les circonstances les plus critiques, des plus belles qualités militaires. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 15 juin 1940, près de Bazincourt. A été cité.

6e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

CAFARELLI (Jean-Vivian), sergent-chef: sous-officier aussi modeste que brave. S'est distingué, le 17 mai 1940, aux combats livrés entre Stonne et Beaumont, où il remplaça son chef de section tué. A été tué glorieusement, le 21 mai, en contre-attaquant à la tête de sa section qu'il avait magnifiquement enlevée à l'assaut. A été cité.

ANTEMELLI DOLLO, soldat: brave tirailleur. A été tué glorieusement, le 23 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

DOME DIOUF, soldat: brave tirailleur. A été tué glorieusement, le 25 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

GUEYE MODOU, soldat: excellent tirailleur, ordonnance et camarade de combat de son lieutenant. A été tué glorieusement le 25 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

GUIMERI KARAMBE, soldat: brave tirailleur. A été tué glorieusement le 21 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

KOFFI YAO, soldat: brave tirailleur. A été tué glorieusement le 25 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

MASSIDY DEYE, soldat: brave tirailleur. A été tué glorieusement le 21 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

N'DIGUE SECK, soldat: brave tirailleur. A été tué glorieusement le 21 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir. A été cité.

41e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

CAMUS (Jean-Héliodore), aspirant: sous-officier calme et courageux. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 5 juin 1940, au Mesge (Somme), au début de l'action. A été cité.

57e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais.

LACABANNE (Marcellin-Marc-Vincent), sergent: sous-officier courageux et plein d'allant, déjà cité pour sa belle conduite au feu. A toujours fait preuve de sang-froid et de mépris du danger dans l'accomplissement de son devoir. Grièvement blessé le 25 mai 1940, est mort des suites de ses blessures à Beauvais (Oise). A été cité.

58e bataillon de mitrailleurs motorisés.

YVENAT (Jean-Marie), sergent: excellent chef de pièce de 25 mm. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 14 juin 1940, à Valette (Moselle). A été cité.

14e rég. de tirailleurs sénégalais.

COFFIGNIEZ (Marcel-René), caporal: excellent gradé qui a su communiquer son allant à sa fraction d'éclaireurs motocyclistes. A été volontaire les 15 et 16 juin 1940, à deux reprises différentes, pour des missions délicates qu'il a toujours menées à bien, grâce à son sang-froid et à son courage. Surpris par une patrouille ennemie au cours d'une reconnaissance, a été tué alors qu'il mettait son fusil-mitrailleur en batterie. A été cité.

ALIOU DIALLO, soldat: excellent tirailleur. A été tué glorieusement au cours d'un combat de rue le 18 juin 1940, alors qu'il résistait courageusement à un ennemi supérieur en nombre. A été cité.

GRANEREAU (André), soldat de 1re classe: soldat animé du plus bel esprit de sacrifice. Le 18 juin 1940, à Bourmont, fait prisonnier par une patrouille ennemie, a été mortellement blessé en prévenant un détachement ami de la présence de l'adversaire. A été cité.

PREDOUR (Yves-Marie), soldat: mitrailleur d'élite qui a fait preuve des plus belles qualités de bravoure et d'abnégation. A été mortellement blessé sur sa pièce en faisant face à une attaque de chars pour protéger le repli des unités voisines le 15 juin 1940, à Bazincourt. A été cité.

26e rég. de tirailleurs sénégalais.

LEHEMBRE (Marcel), sergent: jeune sous-officier d'une bravoure brillante et enthousiaste. Commandant d'une section d'engins, a préparé, dirigé et observé le tir précis de ses pièces sur des éléments ennemis auxquels il a infligé en quelques instants des pertes sévères. Le 16 juin 1940, à Feucherolles (Eure-et-Loir), périlleusement placé dans un observatoire bombardé, s'y est maintenu avec un complet mépris du danger et y a été tué par un obus de plein fouet. A été cité.

51e rég. de mitrailleurs d'infanterie coloniale.

FURHMANN (Joseph), sergent: excellent sous-officier énergique et courageux. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 12 juin 1940, à Saint-Michel (Moselle). A été cité.

NUFFER (Charles), soldat: soldat brave et dévoué. Blessé sous les décombres d'un bloc est demeuré à sa pièce et a refusé de se laisser évacuer. A été tué au cours du repli des avant-postes, le 14 juin 1940, à Sarrable (Moselle). A été cité.

481e rég. de pionniers coloniaux.

LE CORNEC, soldat: soldat brave et dévoué. S'est dépensé sans compter pour assurer des liaisons souvent délicates entre les fractions éparses du bataillon d'abord et ensuite des éléments regroupés du régiment. A été blessé mortellement, le 16 juin, à Sully, au cours d'une de ces liaisons faites sous un violent bombardement aérien. A été cité.

19e bataillon de chars.

GOUVERNANT (Henri), adjudant-chef: sous-officier de premier ordre, qui, parti en campagne comme chef de section de chars D2, n'a pas cessé de faire preuve de courage et d'énergie. Au combat du 27 mai 1940, à Amiens, s'est conduit d'une façon particulièrement remarquable. Ayant conduit par deux fois l'infanterie qu'il accompagnait à son objectif, est reparti à l'assaut des positions ennemies une troisième fois, a pénétré dans les faubourgs d'Amiens et a été écrasé dans son char par une torpille aérienne allemande. A été cité.

SENS (André-Paul), soldat: radio de char, a eu, au cours du combat du 27 mai 1940, à Dury, une attitude magnifique et a parfaitement rempli son devoir aux côtés de son chef. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat. A été cité.

40e bataillon de chars de combat.

LEMASSON (Jean-Paul-Marcel), soldat de 1re classe: mécanicien de char brave et plein d'allant. A été mortellement blessé dans son appareil par une arme antichars, lors du décrochage de Guignonville (Loiret), le 16 juin 1940. A été cité.

Dépôt de cavalerie n° 3.

DE VALENCE DE MINARDIERE (Maxime-Gabriel-Marie), aspirant: jeune aspirant animé du plus pur esprit du devoir. A montré le plus grand courage au cours du bombardement du 9 juin 1940 en assurant l'évacuation des hommes et du matériel de son peloton. A été tué le lendemain, 10 juin, en accomplissant une mission de récupération à la gare d'Evreux. A été cité.

Centre d'organisation motocycliste et d'A. M. de Montlhéry.

POTIN (Albert), brigadier: brigadier ayant toujours fait preuve des plus hautes qualités morales. Au cours d'une reconnaissance, a montré un courage et un sang-froid admirables. Le 6 juin 1940, à Cuisy (Aisne), blessé une première fois, est demeuré à son poste. A trouvé une mort glorieuse en faisant jusqu'au bout tout son devoir. A été cité.

3e groupe franc motorisé de cavalerie.

PENLOUP (Charles-Léon), brigadier: brigadier courageux et plein d'allant. Le 14 juin 1940, a trouvé une mort glorieuse dans son char à Savigny-sur-Orge. A été cité.

12e groupement provisoire de cavalerie.

BOUVIER (Georges-Alexandre), aspirant: chef de peloton doué des plus belles qualités d'audace et de sang-froid. Le 8 juin 1940, à Serches (Aisne), ayant tout son équipage blessé, a brillamment continué seul à prendre part à l'action jusqu'à ce qu'il eût lui-même été très grièvement atteint. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

2e rég. de cuirassiers.

DIARD (Louis), soldat: conducteur du char de commandement de son officier de peloton brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 14 mai 1940, à Walhain-Saint-Paul (Belgique), en attaquant de près des chars lourds ennemis. A été cité.

8e rég. de cuirassiers.

SCULFORT (Jacques), maréchal des logis: sous-officier plein de dévouement, s'est fait remarquer au cours des engagements de Belgique et du Nord de la France par son sang-froid et son courage. A été tué glorieusement au cours d'un violent bombardement aérien, alors qu'il dirigeait la mise à l'abri de son groupe le 14 juin 1940, aux environs de Briez. A été cité.

THEVENIN (Henri), maréchal des logis: sous-officier plein d'allant, d'énergie et de sang-froid. Envoyé en reconnaissance sur le Cher, le 20 juin 1940, a trouvé une mort glorieuse en accomplissant sa mission. A été cité.

12e rég. de cuirassiers.

AVET (Lucien), maréchal des logis: chef de voiture automitrailleuse d'un courage et d'un allant remarquables. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 28 mai 1940, à Laventie, au moment d'un décrochage qui a permis à ses camarades de se replier sans pertes. A été cité.

LEGRAND (Serge), maréchal des logis: sous-officier très courageux et énergique. A été mortellement blessé le 12 mai 1940, dans une rencontre de patrouilles, à Hannert. A été cité.

VIDAL GISLER (Edouard), maréchal des logis: sous-officier courageux et dévoué. A été tué glorieusement le 20 mai 1940, aux environs d'Arras, au moment où il allait partir en patrouille. A été cité.

ROCHEREAU (Louis), brigadier-chef: gradé ayant fait preuve, en toutes circonstances, des plus belles qualités d'audace et de sang-froid. A été mortellement blessé le 20 mai 1940, alors qu'il continuait à construire une barricade à Plouvain, sous un violent bombardement. A été cité.

ROUSSEAU (Lucien), brigadier: gradé plein d'ardeur et de courage. A été mortellement blessé le 21 mai 1940, à Mareuil, alors qu'avec son fusil-mitrailleur il engageait le combat avec une automitrailleuse. A été cité.

GODOC (Yves), soldat de 1re classe: cavalier brave et dévoué. Mortellement blessé le 11 mai 1940, à Tongres (Belgique), a, dans un dernier effort, ouvert ses cartouchières pour donner ses munitions à un sous-officier qui en était démuni. A été cité.

1er rég. de dragons portés.

DUTILLEUL, médecin auxiliaire: médecin ayant fait preuve, sur la Mehaigne, les 12 et 13 mai 1940, du plus beau courage et d'un entier dévouement, soignant et évacuant sous le feu. Le 14 mai, au poste de secours d'Aisches, a continué à donner ses soins jusqu'au moment où il a été tué par un obus. A été cité.

3e rég. de dragons portés.

PROVANG (Marcel), adjudant: excellent sous-officier de haute valeur morale. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat le 6 juin 1940, à Long-le-Châtelet, au cours de la défense du poste de commandement de son unité attaquée par un ennemi très supérieur en nombre. A été cité.

LOUIDAY (Eugène-Charles-Edouard), soldat: cavalier brave et dévoué, toujours volontaire pour les missions périlleuses. Le 26 mai 1940, à Senarpont (Somme), est resté stoïquement sous le bombardement ennemi à la garde d'une barricade. A été mortellement blessé en accomplissant son devoir. A été cité.

5e rég. de dragons portés.

BARTHOME (Jean), brigadier: gradé d'une conscience et d'une conduite au-dessus de tout éloge. A trouvé une mort glorieuse à Morville (Belgique), le 14 mai 1940, à son poste de combat. A été cité.

8e rég. de dragons.

HERMANN (Alfred-Charles), brigadier-chef: gradé brave et dévoué. Le 16 mai 1940, encerclé par l'ennemi à Saint-Gérard, a continué la lutte pour permettre le décrochage de son escadron. A trouvé une mort glorieuse au cours d'un combat au corps à corps, après avoir livré avec ses hommes une résistance à outrance. A été cité.

BOUZAT (Maurice-Marcel-Alphonse), brigadier: gradé courageux et plein d'allant. Le 16 mai 1940, à Saint-Gérard, a continué la lutte pour permettre le décrochage de son escadron. A été mortellement blessé au cours d'un combat au corps à corps. A été cité.

CADOUSTEAU (Charles), brigadier: gradé courageux et plein d'allant. Chef d'une pièce de mortier et encerclé par l'ennemi à Saint-Gérard, le 16 mai 1940, a continué la lutte plutôt que de se rendre. A été mortellement blessé par des éclats de grenade au cours d'un combat au corps à corps. A été cité.

DAVID (René), brigadier: gradé courageux. Bien qu'encerclé par l'ennemi, le 16 mai 1940, à Saint-Gérard, a continué la lutte jusqu'à ce qu'il trouve une mort glorieuse au cours d'un combat au corps à corps. A été cité.

GENEVAY (Marius), soldat: excellent tireur au fusil-mitrailleur. Encerclé par l'ennemi, à Saint-Gérard, le 16 mai 1940, a trouvé une mort glorieuse au cours d'un combat au corps à corps, préférant continuer la lutte plutôt que de se rendre. A été cité.

GONACHON (Jean), soldat: cavalier courageux. A été mortellement blessé, le 16 mai 1940, à son poste de combat à Saint-Gérard. A été cité.

GRIFFON (Etienne), soldat de 1re classe: agent de transmission courageux. A trouvé une mort glorieuse, le 16 mai 1940, à Saint-Gérard, au cours d'un combat au corps à corps, alors qu'il s'était porté au-devant de l'ennemi avec son fusil-mitrailleur en vue de protéger le décrochage de son peloton. A été cité.

LE SECH (Marceau-Jean), soldat de 1re classe: cavalier courageux. Encerclé par l'ennemi, le 16 mai 1940, à Saint-Gérard, a continué la lutte plutôt que de se rendre. A été mortellement atteint par grenades ennemies au cours d'un combat au corps à corps. A été cité.

MOURIER (Jean), soldat: excellent tireur au fusil-mitrailleur. Encerclé par l'ennemi à Saint-Gérard, le 16 mai 1940, a trouvé une mort glorieuse au cours d'un combat au corps à corps, préférant continuer la lutte plutôt que de se rendre. A été cité.

13e rég. de dragons.

ROGER (Georges), soldat: cavalier brave et plein d'allant. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 12 mai 1940, à Bier-Wart (Belgique). A été cité.

15e rég. de dragons portés.

LEVY (Fernand), brigadier: excellent brigadier. Blessé à Abancourt, le 7 juin 1940, en résistant courageusement à l'attaque ennemie, puis fait prisonnier a été tué en cherchant à s'évader de l'hôpital. A été cité.

OLIVIERI (Egidéo), soldat de 1re classe: cavalier motocycliste ayant montré le plus grand sang-froid au cours des diverses attaques subies sur la Somme, au Nord de Bruxelles. A été tué à sa pièce le 27 mai 1940, à Routhiauville, au cours d'une progression vers les lignes ennemies. A été cité.

BERTHIER (Jean-Claude), soldat: cavalier courageux et dévoué. A été blessé mortellement à Bouvellemont, le 15 mai 1940, en franchissant à 100 mètres de l'ennemi un terrain découvert pour aller rechercher une pièce, la première ayant été mise hors d'usage. A été cité.

PERRIERE (Louis-Lambert), soldat: cavalier ayant une haute conception du devoir. A été mortellement blessé le 11 juin 1940 au cours d'une liaison au moment où il essayait de regagner le P. C. de colonel complètement encerclé par l'ennemi. A été cité.

4e rég. de spahis marocains.

DUVIVIER (Léon-Joseph), soldat: magnifique spahi, courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse le 24 mai 1940, à Oches (Ardennes), au cours d'une contre-attaque à la baïonnette. A été cité.

1er rég. d'automitrailleuses.

MASCROISIER (Edme-Paul), maréchal des logis: sous-officier d'un courage calme et réfléchi, a pris part à de nombreuses reconnaissances en voiture blindée et a participé à plusieurs combats individuels, au cours desquels il a fait preuve d'audace et d'adresse. A trouvé une mort glorieuse avec le conducteur de sa blindée au cours d'un décrochage devant l'ennemi le 15 mai 1940, à Philippeville (Belgique). A été cité.

THOMAS (Raymond), brigadier: conducteur du char du chef de peloton, a fait preuve de courage, d'habileté et de décision au cours de l'attaque du 15 mai sur Hontoir. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 14 mai 1940, à Falaen (Belgique), son char ayant été détruit par le feu. A été cité.

2e rég. d'automitrailleuses.

MOREAU (Jean-Baptiste-Robert), maréchal des logis chef: excellent sous-officier calme et réfléchi, s'est fait remarquer par son esprit d'abnégation poussé jusqu'au sacrifice. A trouvé une mort glorieuse, à Totes, le 10 juin 1940, à la tête de son peloton. A été cité.

POIROT (Pierre-Jules), maréchal des logis chef: excellent sous-officier d'un courage et d'un allant remarquables. A accompli avec le plus grand mépris du danger toutes les missions qui lui ont été demandées. A été tué glorieusement, le 11 juin 1940, à son poste de combat, à Saint-Valéry-en-Caux. A été cité.

DE CAUSSEE (Henri), maréchal des logis: chef d'une voiture A. M. D., a fait preuve, durant toute la campagne, d'un courage au-dessus de tout éloge et d'un moral très élevé. A trouvé une mort glorieuse, le 10 juin 1940, à Totes, au cours d'un violent engagement. A été cité.

LAFANECHERE (Jean-Louis), brigadier: excellent gradé, conducteur d'élite. A trouvé une mort glorieuse dans sa voiture au cours d'un violent engagement à Totes, le 10 juin 1940. A été cité.

SENOBLE (Fernand-Félix), brigadier: automitrailleur très courageux. Le 5 juin 1940, s'est porté courageusement à la rencontre de l'ennemi et a été blessé mortellement alors qu'il enrayait l'attaque sur la Somme, dans la région d'Aviaines. A été cité.

GOGEON (Albert-Jean-Auguste), soldat: excellent conducteur d'automitrailleuse, d'un dévouement à toute épreuve. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 10 juin 1940, à Totes. A été cité.

MARLHIOUD (Antoine-Marie), soldat: courageux automitrailleur. Le 5 juin 1940, s'est porté courageusement à la rencontre de l'ennemi et a été blessé mortellement alors qu'il enrayait l'attaque sur la Somme, dans la région d'Aviaines. A été cité.

RONCIERE (André), soldat: cavalier courageux. A été mortellement blessé au cours d'un engagement avec des chars ennemis, le 10 juin 1940, à Sainte-Geneviève-en-Caux. A été cité.

5e rég. d'automitrailleuses.

MIGUET (Georges-Albert-Ernest), adjudant: excellent sous-officier, modèle de dévouement et d'esprit du devoir. Est tombé héroïquement à Saint-Saëns, le 9 juin 1940, à la tête d'un détachement de son peloton qu'il conduisait en reconnaissance. A été cité.

1er groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BROUTTIERS (Adolphe-Eugène-Michel), soldat: agent de liaison qui s'est acquitté de ses missions avec beaucoup de courage, sous les plus violents bombardements. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 2 juin 1940, à Rosendaël (Nord). A été cité.

6e corps de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

GOSSELIN (Jacques-Eugène-Désiré), maréchal des logis: jeune sous-officier, chef de groupe. A trouvé une mort glorieuse le 23 mai 1940, au cours d'un contre-attaque exécutée dans des conditions particulièrement difficiles, sous un bombardement ennemi très violent. A été cité.

43e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

DELBORT (Georges-Robert), adjudant: venu de la garde mobile à la mobilisation, volontaire pour rester au front. Adjudant à l'état-major du groupe, dévoué et consciencieux. A fait preuve de beaucoup de courage, le 21 mai 1940, dans les bois de Sommauthe, au cours d'un violent bombardement du P. C. où 50 p. 100 de l'effectif fut tué ou blessé. A été tué d'un éclat d'obus à la tête alors qu'il s'apprêtait à quitter son emplacement individuel pour encourager les hommes autour de lui. A été cité.

ALAIN (Georges), brigadier-chef: excellent gradé, plein d'allant et de courage. Le 12 juin 1940, au château de Landreville, est tombé mortellement blessé en contribuant par le feu de son escouade à protéger le repli de son escadron menacé d'encerclement par des forces très supérieures. A été cité.

SAINT-PAUL (Roger), soldat de 1re classe: agent de liaison motocycliste à l'état-major du groupe, consciencieux et courageux. A toujours rempli les missions de liaison les plus délicates. A été mortellement blessé dans les bois de Sommauthe, le 21 mai 1940, au cours d'un violent bombardement du P. C. qui a tué ou blessé 50 p. 100 de l'effectif. A été cité.

46e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

CHARTON (Jacques-Jules-Frédéric), brigadier: brigadier de très haute valeur morale, toujours volontaire pour les patrouilles, a toujours rempli son devoir au feu dans les circonstances les plus difficiles. Le 10 juin 1940, au cours du combat de Taillefontaine, a remplacé le tireur de son fusil-mitrailleur qui venait d'être tué, a fait feu sur l'ennemi jusqu'à ce qu'il soit tué à son poste, ayant dit préalablement qu'il résisterait jusqu'à la mort. A été cité.

60e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

HUET (Robert-Eugène-Jean), maréchal des logis: excellent sous-officier, calme, énergique et plein de sang-froid. Est tombé mortellement blessé, le 11 mai 1940, devant Suxy, alors qu'il entraînait courageusement son groupe en avant sous un feu violent de l'ennemi. A été cité.

73e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

LEMOINE (Jean), aspirant: jeune aspirant qui, pour son baptême du feu, a fait preuve des plus belles qualités de sang-froid et de courage. A été mortellement blessé en accomplissant sa mission, le 12 mai 1940, à Avioth (Meuse). A été cité.

76e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

CROISE (Roger-Eugène-Raymond), maréchal des logis: magnifique soldat, très brave au feu, magnifique exemple pour la troupe. N'a cessé de se faire remarquer aux avants-postes comme au cours des combats du 13 mai au 14 juin 1940 par son allant et son mépris du danger. A été mortellement blessé, le 14 juin, à Laheicourt, en se maintenant sur la position. A été cité.

16e escadron du train, compagnie hippo 75/16.

COURTIL (Robert-Elie), soldat: conducteur courageux et énergique. A été tué à la tête de son équipage, le 7 juin 1940, alors que son convoi était attaqué à la bombe par l'aviation ennemie pendant la traversée du village de Morgny. A été cité.

Dépôt du train n° 4. — Mission française de liaison auprès de l'armée britannique.

DUVAL (Pierre-Emile-Léon), sergent: sous-officier d'élite, modèle de courage et de dévouement. Agent de liaison auprès de la 52e Heavy Regiment Royal Artillery, a été tué par une bombe d'avion, le 9 mai 1940, à Dunkerque. A été cité.

Mission française de liaison auprès de l'armée britannique, détachement n° 12.

DURAZ (Pierre-Joseph), caporal: excellent gradé, affecté à la 12e division britannique en qualité d'agent de liaison, a trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 18 mai 1940, à Amiens. A été cité.

3e division d'infanterie motorisée.

MORTIER (Maurice-René), gendarme: gendarme prévôtal animé du plus bel esprit de devoir et de sacrifice. Le 16 mai 1940, est resté sous le feu violent de l'ennemi à Authe, pour assurer le service de la circulation. A été mortellement blessé par éclats de bombe. A été cité.

Ex-1re légion de garde républicaine mobile peloton mobile n° 3/1, à Valenciennes.

FOUCONNIER (Roger-Nestor-Denis), garde: sous-officier courageux. Est tombé face à l'ennemi, le 3 mai 1940, au cours d'un combat à Fresnes-sur-Escaut. A été cité.

1re légion de garde républicaine mobile.

LABERDESQUE - CANDEBAING (Romain), garde: sous-officier brave et dévoué. Séparé de son unité au cours d'un mouvement de repli, a été tué glorieusement, le 21 mai 1940, à Noyelle-sur-Mer, alors qu'il continuait à combattre avec acharnement au poste où il avait été placé. A été cité.

52e bataillon de mitrailleurs motorisés.

PRADIN (Louis-Alban), garde motorisé. A trouvé une mort glorieuse à la tête de ses hommes, le 12 mai 1940, au combat d'Audun-le-Tiche. A été cité.

656e batterie anti-chars.

BOUYE (Jean-Georges), maréchal des logis: très bon chef de pièce d'une batterie anti-chars de 47, ayant du calme, du sang-froid et de l'énergie. Le 6 juin 1940, à Guiscard (Oise), au cours d'une attaque ennemie, a tiré sur les premiers éléments ennemis jusqu'au moment où il a été tué glorieusement à son poste de combat. A été cité.

11e rég. d'artillerie tractée.

BAZINET (René-Daniel), maréchal des logis: sous-officier d'un courage exemplaire. A été tué glorieusement, le 16 mai 1940, aux environs d'Arcoz (Belgique), en accomplissant une mission dangereuse. A été cité.

13e rég. d'artillerie divisionnaire.

FLANZWEIG (Bernard), maréchal des logis: sous-officier d'une haute conscience et d'un magnifique courage. A été mortellement blessé, le 11 juin 1940, alors qu'il effectuait volontairement à travers un terrain déjà occupé par l'ennemi une périlleuse mission de liaison. A été cité.

69e rég. d'artillerie.

VAUTHIER (Henri-Georges), soldat: excellent canonnier brave et dévoué. Volontaire pour une mission particulièrement dangereuse, a été tué, le 20 juin 1940, à Rupt-sur-Moselle, au cours de sa tentative. A été cité.

78e rég. d'artillerie.

CHEVALIER (Léon-Henri), maréchal des logis: excellent chef de pièce plein d'allant et de courage. Sa batterie étant attaquée, le 11 mai 1940, à Petyvoir, par les chars ennemis, ouvrant le feu sur les pièces à quelques centaines de mètres, a fait face courageusement à cette attaque, rendant coup pour coup. A été mortellement blessé au cours de ce combat. A été cité.

HENRY (Auguste-Louis), premier canonnier: servant de pièce courageux et d'un dévouement à toute épreuve. Sa batterie étant attaquée, le 11 mai 1940, à Petyvoir, par les chars ennemis, ouvrant le feu sur les pièces à quelques centaines de mètres, a fait face résolument à cette attaque, rendant coup pour coup. A été mortellement blessé à son poste de combat. A été cité.

GERCLERON (Gabriel-Eugène), canonnier: canonnier courageux et plein d'allant. A accompli avec la plus grande bravoure toutes les missions qui lui ont été confiées au cours de la campagne. A été mortellement blessé à Sainte-Colombe, le 11 juin 1940, en servant sa pièce antichars au cours d'une attaque des chars ennemis. A été cité.

JOUAULT (Roger-Louis), canonnier: servant de pièce courageux et d'un dévouement à toute épreuve. Sa batterie étant attaquée, le 11 mai 1940, à Petyvoir, par les chars ennemis, ouvrant le feu sur les pièces à quelques centaines de mètres, a fait face résolument à cette attaque, rendant coup pour coup. A été mortellement blessé à son poste de combat. A été cité.

89e rég. d'artillerie divisionnaire.

FRANÇOIS (Alphonse-Eugène-Arthur), canonnier: radiotélégraphiste courageux. Les 1er et 2 juin 1940, a assuré auprès d'une section avancée en position sur le canal de la Colme, au château d'Afgan, les liaisons télégraphiques. A été mortellement blessé, le 2 juin, alors que l'infanterie ennemie abordait la position. A été cité.

VEDIE (René-Marcel), canonnier: téléphoniste brave et dévoué. Les 1er et 2 juin 1940, a assuré la liaison auprès d'une section avancée en position sur le canal de la Colme, au château d'Afgan, malgré de très violents bombardements. A été mortellement blessé, le 2 juin, alors que l'infanterie ennemie abordait la position. A été cité.

159e rég. d'artillerie de position.

MUNCH (Raymond), maréchal des logis: sous-officier d'un courage et d'un allant magnifiques. Le 21 juin 1940, au col de Bramont, au cours d'une nuit de combat ininterrompu dans les bois, a soutenu par son bel exemple l'énergie de ses hommes. Le 22 juin 1940 au matin, a été tué glorieusement au cours d'une attaque de violence redoublée, alors qu'il animait la résistance de sa troupe. A été cité.

214e rég. d'artillerie divisionnaire.

VERDIER (Jean), canonnier: canonnier brave et dévoué. A été mortellement blessé, le 10 juin 1940, à Boult-aux-Bois (Ardennes), à son poste de combat. A été cité.

221e rég. d'artillerie lourde divisionnaire.

DEGOS (Ernest-Jean), maréchal des logis: sous-officier brave et énergique. A continué à diriger le service de sa pièce malgré les bombardements de l'artillerie ennemie. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 9 juin 1940, à Vaudy. A été cité.

403e rég. d'artillerie de défense contre aéronefs.

HUBERT (Gabriel-Emilien), brigadier-chef: brigadier-chef mitrailleur courageux et dévoué. Le 16 juin 1940, au col de Saales, a continué à assurer le service de sa pièce sous les bombes et le feu violent des mitrailleuses de cinq bombardiers allemands qui attaquaient la batterie, montrant ainsi ses belles qualités de courage et de sang-froid. A été mortellement blessé à son poste de combat. A été cité.

206e rég. d'artillerie nord-africain.

MOREAU (Emmanuel-Emilien), brigadier-chef de poste radio d'un courage et d'une vaillance exemplaires, toujours volontaire pour les postes les plus dangereux et pour les missions les plus difficiles. A su, pendant toute la période des combats, galvaniser son équipe et lui maintenir un moral élevé dans des circonstances particulièrement critiques. A été tué glorieusement, le 21 juin 1940, en forêt de Govillier, alors qu'il tentait avec son détache-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ment, sous un violent bombardement d'artillerie, d'échapper à l'étreinte de l'ennemi. A été cité

21e rég. d'artillerie coloniale.

VERMOREL (Michel-François-Marie), maréchal des logis: excellent sous-officier, calme au feu. A été blessé mortellement, le 5 juin 1940, à Airaines (Somme), au cours d'une attaque d'engins blindés ennemis. A été cité.

323e rég. d'artillerie coloniale.

DELEE (Etienne), canonnier de 1re classe: canonnier brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 5 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Vienne-le-Château. A été cité.

3e rég. du génie, compagnie 68/1.

BARRAQUIER (Jules), sergent: sous-officier courageux et d'un sang-froid volontaire pour toutes les missions périlleuses. Après avoir participé à tous les engagements de son unité depuis le 10 mai 1940, a fait preuve d'une admirable énergie, les 28 et 30 mai 1940, en accomplissant une mission difficile au contact même de l'ennemi. Volontaire le 2 juin pour une reconnaissance en première ligne à Armboust-Cappel (Somme), a été pris sous le feu d'une mitrailleuse ennemie et est tombé glorieusement au cours de sa mission. A été cité.

11e rég. du génie, compagnie du génie 105/2.

BOURDIER (Rolland-Eugène), sergent-chef: excellent sous-officier, a fait preuve d'un sang-froid et d'une initiative remarquables en plusieurs circonstances, notamment les 16 mai et 17 mai 1940, lors de la défense et de la destruction d'un pont sur le canal de Charleroi à Bruxelles. A trouvé une mort glorieuse, le 19 mai 1940, à Amiens au cours d'un bombardement aérien. A été cité.

LECLERC (Jean-Baptiste), caporal: caporal infirmier intelligent et dévoué. A trouvé une mort glorieuse au cours de la campagne de Belgique à la suite d'un bombardement aérien, le 27 mai 1940, à Bailleul (Nord). A été cité.

11e rég. du génie, compagnie 38/16.

PAUPARDIN (Marcel-Gaston), soldat: sapeur brave et dévoué. Le 20 mai 1940, faisant partie d'un convoi de matériel, a été tué au volant de son camion en tentant de traverser une zone battue par le tir violent des armes automatiques ennemies aux environs de Saint-Gratien. A été cité.

13e rég. du génie, compagnie 804/1.

ESNAULT (Théodule-Jules-Maurice), sergent, sous-officier dévoué et courageux qui a, entre le 7 et le 13 juin 1940, exécuté avec sang-froid et autorité des travaux de construction et de réparation des lignes dans la zone bombardée de l'avant. A été tué glorieusement, le 13 juin, à Plancy (Aube). A été cité.

PEUGEOT (Charles-Albert-Edmond), soldat: sapeur très courageux, qui a toujours fait preuve des plus grandes qualités d'initiative et de dévouement. S'est offert, du 10 au 13 juin 1940, pour plusieurs missions périlleuses qu'il a accomplies avec un parfait mépris du danger. A été tué glorieusement à Plancy (Aube), le 13 juin 1940. A été cité.

2e rég. du génie, 2e compagnie du bataillon du génie n° 42.

DREER (André-Joseph-Etienne), caporal-chef: gradé d'une bravoure exemplaire, qui s'est toujours parfaitement acquitté des missions de destruction qui lui furent confiées. Le 9 juin 1940, au cours de l'attaque allemande, ayant à faire sauter un pont sur la Suippes, a été tué glorieusement à son emplacement de combat. A été cité.

Compagnie radio d'armée 850/7.

FILLOL (Jean-Louis-Marcel), premier sapeur: sapeur dévoué et courageux. A été tué à son poste au cours d'un bombardement aérien, le 6 juin 1940, à Rollot (Somme). A été cité.

Hôpital complémentaire de Royallieu.

JEANNE (Jules-Pierre-René), pharmacien auxiliaire: pharmacien auxiliaire plein d'allant et de courage, plusieurs fois volontaire pour aller chercher du matériel à un dépôt de gare régulatrice dans une ville fréquemment bombardée. A été tué par un éclat de bombe, le 18 mai 1940, devant l'hôpital militaire de Compiègne. A été cité.

22e section d'infirmiers militaires.

LEJOUR (Pierre), sergent: sous-officier modèle de dévouement et de conscience. A trouvé la mort à Songy, le 11 juin 1940, alors qu'il s'employait à ordonner un convoi de réfugiés sous le bombardement de l'aviation ennemie. A été cité.

3e section d'infirmiers militaires.

CHARTIER (Paul), caporal: caporal infirmier très dévoué et très brave. Le 8 juin 1940, lors du bombardement de l'hôpital complémentaire de Vernon, s'est prodigué auprès des malades et des blessés. A été mortellement blessé à son poste. A été cité.

6e section d'infirmiers militaires.

LE MOIR (Emile-Joseph-Achille-William), infirmier: excellent infirmier très consciencieux. A fait preuve de courage et d'un grand dévouement lors du bombardement aérien du 16 mai 1940. A trouvé la mort à son poste, le 19 mai 1940, à Vitry-le-François, au cours du bombardement qui a anéanti sa formation. A été cité.

VILQUIN (Louis-Raphaël), infirmier: excellent infirmier très consciencieux. A fait preuve de courage et d'un grand dévouement lors du bombardement aérien du 16 mai 1940. A trouvé la mort à son poste, le 19 mai, à Vitry-le-François, au cours du bombardement qui a anéanti sa formation. A été cité.

15e section d'infirmiers militaires.

PERRIN (André-Adrien), soldat à la section d'hygiène, lavage, désinfection 181: soldat brave et dévoué, qui jouissait de l'estime de ses chefs. A été mortellement blessé, le 14 mai 1940, à Lobbes (Belgique), au cours d'un violent bombardement aérien. A été cité.

22e section d'infirmiers militaires, groupe chirurgical mobile n° 34.

BENOIT (François-Yves), soldat: soldat brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 5 juin 1940, à Beauvais (Oise), en accomplissant son devoir avec courage. A été cité.

KRATTLI (Marcel), soldat: soldat brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 5 juin 1940, à Beauvais (Oise), en accomplissant son devoir avec courage. A été cité.

23e section d'infirmiers militaires.

CARCAUD (Emile-Lucien), caporal: gradé brave et consciencieux. A été mortellement blessé au cours du bombardement de sa formation à Provenchères sur-Fave, le 16 juin 1940. A été cité.

DESGRANGES (Raymond-Emile), infirmier: infirmier dévoué, discipliné et consciencieux. S'était fait remarquer au cours du bombardement de sa formation, le 16 juin 1940. A été mortellement blessé, le 18 juin 1940, à Bruyères (Vosges). A été cité.

FREY (Othon), infirmier de 1re classe: infirmier dévoué, discipliné et consciencieux. A été mortellement blessé au cours du bombardement de sa formation à Provenchères-sur-Fave, le 16 juin 1942. A été cité.

HOBEL (Joseph-René), infirmier: infirmier dévoué, discipliné et consciencieux. A été mortellement blessé au cours du bombardement de sa formation, à Provenchères sur-Fave, le 16 juin 1940. A été cité.

STRAUSS (Samuel-Charles), infirmier: infirmier dévoué, discipliné et consciencieux. A été mortellement blessé au cours du bombardement de sa formation à Provenchères-sur-Fave, le 16 juin 1940. A été cité.

Ambulance chirurgicale légère n° 244.

WURTZ (Lucien), soldat: infirmier très zélé et d'une haute conscience professionnelle. A été tué à son poste, le 9 juin 1940, lors du bombardement de sa formation au camp de Mailly. A été cité.

Décret portant attribution de la Légion d'honneur à titre posthume.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 avril 1942: page 1586 2e colonne, au lieu de: « Ribatto (Paul-François-Eugène), du 123e rég. d'artillerie: ...a été tué glorieusement à Orvilliers (Aube) le 14 juin... », lire: « Ribatto (Paul-François-Eugène), capitaine, du 123e rég. d'artillerie: ...a été tué glorieusement à Pleurs (Marne) le 14 juin... ».

Médaille militaire.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939;
Vu l'arrêté du 16 avril 1942,

Arrête:

Article unique. — Est rayé du tableau spécial de la médaille militaire, à compter du 21 mai 1942, le caporal Ben Sayah Kaddour, du 33e bataillon du génie, inscrit audit tableau pour prendre rang du 27 octobre 1941, par arrêté du 16 avril 1942 (*Journal officiel* du 30 avril 1942).

Fait à Vichy, le 22 juillet 1942.

Gl BRIDOUX.

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939;
Vu l'arrêté du 31 janvier 1941,

Arrête:

Article unique. — Est rayé du tableau spécial de la médaille militaire, à compter du 31 août 1940, le légionnaire de 1re classe Schmidt (Frantz), de la 13e demi brigade de marche de légion étrangère, inscrit audit tableau, pour prendre rang du 31 août 1940, par arrêté du 31 janvier 1941 (*Journal officiel* du 22 février 1941).

Fait à Vichy, le 22 juillet 1942.

Gl BRIDOUX.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE

Remise gracieuse de dette.

Le secrétaire d'Etat à la marine et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 13 de la loi du 29 juin 1852 modifié par la loi du 12 décembre 1940;

La section des finances, de la guerre, de la marine, de l'aviation et des colonies du conseil d'Etat entendue,

Arrêtent:

Article unique. — Il est fait remise gracieuse à MM. Piet (André) et Piet (Georges-René), son fils, de la somme en capital et intérêts restant due par eux à l'Etat, à la date du présent arrêté, pour remboursement des frais d'entretien à l'école navale de M. Piet (Georges-René).

Fait à Vichy, le 1er août 1942.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
Al AUPHAN.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,
DE FOUCHIER.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Légion d'honneur et Médaille militaire

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,
Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête:

Article unique. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

LÉGION D'HONNEUR

Pour chevalier.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

CUCUMEL (Joannes-Marius) (active), adjudant, groupe de chasse 2/9: pilote de chasse d'une ardeur exceptionnelle. Combattant d'élite joignant à des qualités professionnelles hors de pair de magnifiques vertus de courage et d'audace. En moins d'un mois de combat a totalisé neuf victoires certaines et une probable. Médaillé militaire. Déjà six fois cité à l'ordre de l'armée.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

SAUSSOL (Roger-Marie-François) (active), adjudant-chef, groupe de chasse 3/1: sous-officier pilote d'un cran remarquable. Chef de patrouille de haute classe, n'a cessé, au cours de la campagne 1939-1940 de montrer le plus noble exemple du devoir. Du 21 au 25 mai 1940, a abattu deux avions ennemis. Le 26 mai 1940, au cours d'une mission de protection, a abattu deux nouveaux avions de chasse. Blessé et à bout de forces, sans munitions, a été obligé d'atterrir, son avion en feu. Déjà deux fois cité.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Vichy, le 6 juillet 1942.

Gl JANNEKEYN.

Régies d'avances.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'aviation,

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique, notamment l'article 94, et les textes modificatifs;

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité du département de la guerre applicable au secrétariat d'Etat à l'aviation, et l'article correspondant de l'instruction prise pour son application;

Vu la loi du 7 juillet 1940 relative à la forme des actes individuels,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les régies d'avances ci-après indiquées sont instituées pour le payement des dépenses urgentes de personnels et de matériels, et le montant maximum des avances qui pourront être consenties est fixé ainsi qu'il suit:

Deux régies d'avances, l'une auprès du port aérien de Casablanca-Cazes, l'autre auprès de la base d'hydravions de Tunis-Carthage, montant maximum des avances:

Pour la première: 50.000 fr.; pour la deuxième: 80.000 fr.

Une régie d'avance auprès de chacune des trois sections.

Exploitation du service des télécommunications et de la signalisation en Afrique du Nord, stationnées, l'une à Alger, l'autre à Tunis, la troisième à Casablanca; le montant maximum des avances est fixé respectivement à 400.000 fr., 50.000 fr., 100.000 fr.

Une régie d'avances auprès de la section exploitation du réseau de l'office national météorologique en Afrique du Nord, à Alger, montant maximum: 100.000 fr.

Art. 2. — L'emploi de ces avances sera justifié dans des conditions prescrites par les règlements sur la comptabilité publique, et dans un délai de quarante-cinq jours.

Art. 3. — Les régisseurs d'avances seront désignés par arrêté du secrétaire d'Etat à l'aviation.

Fait à Vichy, le 27 juillet 1942.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,
Gl JANNEKEYN.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines.

Aux termes d'un arrêté du 25 juillet 1942 abrogeant l'arrêté du 31 janvier 1935, la commission permanente des recherches scientifiques sur le grisou et les explosifs employés dans les mines comprend des membres de droit et dix-sept membres nommés par arrêté ministériel.

Sont membres de droit:

Le directeur des mines;

Le vice-président du conseil général des mines;

Les inspecteurs généraux des mines chargés d'une division d'inspection générale du service ordinaire des mines;

Les directeurs des écoles nationales supérieures des mines de Paris, de Saint-Etienne et des écoles techniques des mines d'Alès et de Douai;

Le directeur et le directeur adjoint de la station d'essais du comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides;

Les professeurs du cours d'exploitation des mines aux écoles nationales supérieures des mines et à l'école centrale des arts et manufactures.

Les membres nommés par arrêté comprennent:

Deux membres de l'académie des sciences;

Six membres du corps des mines en activité de service (inspecteurs généraux, ingénieurs en chef ou ingénieurs ordinaires).

Deux ingénieurs des services chimiques de l'Etat;

Six ingénieurs exploitants de mines;

Un ingénieur ou technicien qualifié ne rentrant dans aucune des catégories précédentes.

Le président, le vice-président, le secrétaire et les secrétaires adjoints sont désignés chaque année par le secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Par arrêté de même date, ont été nommés membres de la commission:

MM. Jouguet, inspecteur général des mines, et Paul Lebeau, membre de l'académie des sciences.

MM. Jarlier, Lafay, Friedel, inspecteurs généraux des mines; Desportes, ingénieur en chef des mines; Richard et P. Couture, ingénieurs ordinaires des mines.

MM. Rausch et Burlot, inspecteurs généraux des services chimiques de l'Etat.

MM. Delmas, directeur général de la compagnie des mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt; Bucher, directeur général de la société des mines de Lens; Nicou, administrateur directeur général de la compagnie de Châtillon, Micheville; Parent, vice-président de la compagnie des mines de Courrières; Taffanel, directeur général de la compagnie de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons; Cadel, ingénieur conseil de la société houillère de Liévin.

M. Cheradame, ingénieur en chef des mines, directeur des services du comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides.

Sont désignés pour remplir, jusqu'au 31 décembre 1942, les fonctions ci-après à la commission susvisée:

Président: M. Crussard, inspecteur général des mines.

Vice-président: M. Lochard, inspecteur général des mines.

Secrétaire: M. Armanet, ingénieur en chef des mines.

Indemnités de fonction des ingénieurs des fabrications mécaniques.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 3 juillet 1935 sur le service des fabrications d'armement et, notamment, ses articles 14 et 15;

Vu la loi du 3 août 1940 créant deux corps d'ingénieurs et un cadre d'attachés administratifs;

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les ingénieurs des fabrications mécaniques chargés de fonctions importantes peuvent recevoir, en sus du traitement de leur grade, une indemnité fixée dans chaque cas particulier par le secrétaire d'Etat à la production industrielle, dans la limite d'un maximum de 4.800 fr. par an.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au secrétariat d'Etat à la production industrielle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er juillet 1942.

Fait à Paris, le 28 juillet 1942.

Le secrétaire d'Etat
à la production industrielle,

Par délégation:

Le directeur de l'administration générale,
BEAU.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le ministre:
Le conseiller d'Etat secrétaire général
pour les finances publiques,
DEROY.

Circulation et transport des laines de tonte et de mégisserie.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle et le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu la loi du 10 septembre 1940 instituant un office central de répartition des produits industriels, modifiée et complétée par les lois des 9 mars et 18 juillet 1941;

Vu la loi du 26 janvier 1942 relative à la circulation ou au transport des matières et produits industriels régis par la loi du 10 septembre 1940;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Vu l'arrêté du 24 septembre 1940 portant organisation de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels,

Arrêtent :

Art. 1er. — La circulation ou le transport par fer, route et navigation intérieure des laines en suint, des laines lavées et des laines de mégisserie ne pourront avoir lieu que sur autorisation préalable délivrée par le répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels, ou par les organismes ou personnes auxquels il donnera délégation à cet effet.

Art. 2. — L'autorisation visée à l'article 1er indiquera les noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire, la quantité de laine, le lieu de départ et le lieu de destination. Elle sera revêtue du cachet du répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels, ainsi que de la signature de la personne la délivrant.

Art. 3. — L'autorisation devra accompagner les produits en cours de transport pour être présentée à l'instant même par les voituriers et toutes autres personnes transportant ou conduisant les laines à toute réquisition des agents de la force publique ou des agents habilités à constater les infractions aux décisions du répartiteur chef de la section textile.

En cas de transport effectué par un transporteur public, l'expéditeur devra remettre l'autorisation à celui-ci, qui y apposera son timbre à date et la remettra avec la marchandise transportée au destinataire.

Art. 4. — Par exception aux dispositions de l'article 1er et à la condition de ne pas utiliser les services d'un transporteur public, les éleveurs pourront transporter sans formalité les laines visées à l'article 1er, mais seulement pour les livrer aux personnes ou organismes chargés de la collecte des laines, aux lieux et aux dates préalablement fixés et publiés par ceux-ci.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1942.

Art. 6. — Le secrétaire général des travaux et des transports et le secrétaire à la répartition sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 29 juillet 1942.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
ROBERT GIBRAT.

Le secrétaire d'Etat
à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

Comité d'organisation de l'horlogerie.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle ;

Vu le décret du 27 janvier 1941 portant constitution d'un comité d'organisation de l'horlogerie ;

Vu le décret du 15 mai 1941 relatif au financement des dépenses des comités d'organisation ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1941 relatif aux cotisations imposées aux petites et moyennes entreprises ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 1941 portant création d'une taxe destinée à couvrir les dépenses administratives du comité d'organisation de l'horlogerie,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 24 octobre 1941 portant création d'une taxe destinée à couvrir les dépenses administratives du comité d'organisation de l'horlogerie pendant l'année 1941 sont applicables sans modification du 1er janvier au 31 décembre 1942.

Art. 2. — Le secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juillet 1942.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le secrétaire d'Etat
à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

Comité d'organisation de la montre.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle ;

Vu le décret du 27 novembre 1940 portant constitution d'un comité d'organisation de l'industrie de la montre ;

Vu le décret du 15 mai 1941 relatif au financement des dépenses des comités d'organisation ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1941 relatif aux cotisations imposées aux petites et moyennes entreprises,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le comité d'organisation de l'industrie de la montre est autorisé à percevoir sur les fabricants de montres, pièces pour montres ou assimilés et sur les importateurs de montres et de mouvements finis des cotisations destinées à couvrir ses dépenses administratives.

Art. 2. — La taxe instituée à l'article 1er est calculée ainsi qu'il suit :

1° Importateurs de montres et mouvements finis : 20 p. 1.000 de la valeur en douane des articles importés ;

2° Fabricants de montres à partir d'ébauches non fabriquées par eux : 35 p. 1.000 de la valeur des ébauches empierrées.

Le comité d'organisation de l'industrie de la montre est habilité à fixer, pour chaque trimestre écoulé et d'après le prix moyen pratiqué au cours de ce trimestre, la valeur soumise à la taxation de chaque catégorie d'ébauche ;

3° Tous autres fabricants ressortissant au comité, 6 p. 1.000 du chiffre d'affaires imposable à la taxe d'Etat sur les transactions, les entreprises placées en ce qui concerne la taxe d'Etat sur les transactions sous le régime du forfait sont taxées sur le montant du forfait dont elles bénéficient.

Art. 3. — Les entreprises visées au paragraphe 3 de l'article 2 et qui du fait de leur activité ressortissent à la fois au comité d'organisation de la montre et à un ou plusieurs autres comités sont assujetties au payement de la taxe dans les conditions suivantes :

Aux entreprises placées en ce qui concerne la taxe d'Etat sur les transactions sous le régime du forfait, il est fait application des dispositions de l'arrêté du 24 juillet 1941.

Dans les autres entreprises, sera seule décomptée pour l'établissement de la taxe professionnelle la fraction du chiffre d'affaires afférente à la fabrication, à la transformation et à la vente des objets, matières ou produits résultant des activités professionnelles définies à l'article 1er.

A défaut de justification comptable suffisante, les bases de la ventilation du chiffre d'affaires seront fixées par le secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Art. 4. — Le versement sera effectué au cours du mois suivant chaque trimestre pour les opérations afférentes à ce trimestre.

Les entreprises assujetties peuvent utiliser les virements en banque, chèques, mandats-cartes, chèques postaux.

Art. 5. — Le comité d'organisation de l'industrie de la montre est habilité à procéder auprès des entreprises intéressées, aux vérifications nécessaires relatives à l'assiette des cotisations.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er janvier 1942.

La fraction de la taxe échue entre la date d'application et la date de publication du présent arrêté sera perçue dans les trente jours suivant cette publication.

La taxe instituée par le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 1942, sauf modification intervenue avant cette date dans la même forme.

Art. 7. — Le secrétaire général à la production et au commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juillet 1942.

Le secrétaire d'Etat
à la production industrielle,
JEAN BICHELONNE.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Chambre de commerce d'Arras.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu l'ordonnance du 9 décembre 1837 créant une chambre de commerce à Arras ;

Vu le décret du 11 août 1908 fixant à douze le nombre des membres de cette compagnie ;

Vu la loi du 11 avril 1941,

Arrête :

Art. 1er. — Il est mis fin au mandat de tous les membres actuellement en exercice de la chambre de commerce d'Arras.

Art. 2. — Sont nommés membres de la chambre de commerce d'Arras :

M. Griffiths (Thomas), fabricant d'huile à Arras.
M. Peulabeuf (Louis), entrepreneur de travaux publics à Arras.
M. Philippe (Georges), cafetier à Arras.
M. Brunet (Jules), libraire à Arras.
M. Régnier (Henri), bijoutier à Arras.
M. Gasiorowski (Casimir), fabricant de produits chimiques et d'engrais à Feuchy.
M. Gherbrandt (Georges), minotier à Saint-Nicolas.
M. Lejosne (Jean), fabricant de sucre à Bihucourt.
M. Meric (René), constructions métalliques à Arras.
M. Cage (Pierre), garagiste à Arras.
M. Doria (Henri), pâtissier à Arras.
M. Morel (Jean), épicier à Arras.

Fait à Paris, le 17 juillet 1942.

JEAN BICHELONNE.

Comité d'organisation du papier et du carton.

Par décision du secrétaire d'Etat à la production industrielle, M. Van Grasdorf est nommé à titre provisoire membre du comité d'organisation du papier et du carton.

Il participera aux travaux du comité au même titre et avec les mêmes obligations (astreinte au secret professionnel) que les autres membres. Il sera spécialement consulté sur toutes mesures économiques comportant des répercussions sur le recrutement, la formation, la répartition, la situation matérielle ou morale et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Concours de rédacteur stagiaire à l'administration centrale.

Par arrêté en date du 13 juin 1942 il a été ouvert un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat au travail.

Les épreuves commenceront le 1er décembre 1942. Elles auront lieu simultanément à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Clermont-Ferrand et à Nancy.

Le nombre des places mises au concours est fixé à douze au minimum.

Services régionaux des assurances sociales.

Par arrêté en date du 4 juillet 1942, M. Dupont, directeur adjoint au service régional des assurances sociales de Nancy, a été nommé directeur des services régionaux des assurances sociales de deuxième catégorie.

Médaille d'honneur du travail.

Par arrêté en date du 15 juillet 1942, a été fixée la promotion de juillet 1942 de la médaille d'honneur du travail accordée à des vieux travailleurs et domestiques attachés à la personne, employés de caisses d'épargne ordinaires, clercs d'offices publics et ministériels, employés des greffes et à diverses personnes liées par un contrat de travail.

Par arrêté en date du 15 juillet 1942, a été fixée la promotion de la médaille d'honneur du travail accordée aux employés et ouvriers du commerce et de l'industrie.

Par arrêté en date du 15 juillet 1942, a été fixée la promotion de la médaille d'honneur du travail accordée à titre posthume aux employés et ouvriers du commerce et de l'industrie.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 16 juin 1942, il a été ouvert au secrétariat d'Etat aux communications (secrétariat général des travaux et transports), sur le budget de l'exercice 1942, chapitre 68: « Organismes centraux de transports. — Dépenses de matériel », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 60.000 francs.

Adhésion obligatoire des entreprises de transport assurant des services pour des collectivités ou des administrations publiques aux groupements départementaux de transports routiers.

Le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle;

Vu le décret du 19 octobre 1940 instituant un comité d'organisation des transports routiers;

Considérant les conditions spéciales dans lesquelles s'exerce l'activité des entreprises de transport assurant des services automobiles et hippomobiles pour le compte de collectivités et administrations publiques;

Considérant que lesdites entreprises ne sont rattachées à aucun comité d'organisation;

Considérant que l'activité de transporteur est une partie essentielle de l'activité de ces entreprises,

Arrête:

Art. 1er. — Toutes les entreprises de transport qui assurent des services automobiles et hippomobiles pour le compte de collectivités et administrations publiques au moyen de leurs propres véhicules ou de véhicules appartenant à ces collectivités et administrations, devront adhérer obligatoirement aux groupements départementaux constitués par le comité d'organisation des transports routiers.

Art. 2. — En exécution des dispositions de l'article 2 de la loi du 16 août 1940, il sera effectué un recensement des entreprises se livrant aux activités définies à l'article 1er du présent arrêté.

En conséquence, les groupements départementaux de transport routier recueilleront l'adhésion de celles de ces entreprises qui ne seraient pas encore affiliées à eux, pour ceux de leurs véhicules effectuant des transports pour le compte des collectivités ou administrations publiques.

Fait à Paris, le 22 juin 1942.

ROBERT GIBRAT

Administration centrale des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 28 juillet 1942, Mme Roussineau, dame sténodactylographe à l'administration centrale, a été placée dans la position de disponibilité spéciale prévue par l'article 4 de la loi du 11 octobre 1940.

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 29 juillet 1942, M. Salanon, directeur départemental retraité, a été nommé directeur régional honoraire des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux communications en date du 27 juillet 1942, M. Petlerin, agent manipulant, en position de disponibilité spéciale prévue par l'article 2 du décret du 18 septembre 1940, a été reintégré dans son ancien emploi.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux communications en date du 29 juillet 1942, M. Lévy, facteur à Noisy-les-Bains (Nord), a été placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940.

L'intéressé bénéficiera, en conséquence, des dispositions de l'article 2 de ladite loi.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Administration centrale.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 31 juillet 1942, M. Le Boucher, chef de bureau hors classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux colonies, désigné en qualité de trésorier-payeur de la Guadeloupe par arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances en date du 29 mai 1942, a été nommé sous-directeur honoraire au secrétariat d'Etat aux colonies.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 31 juillet 1942, ont été promus dans le cadre général des services civils des colonies autres que l'Indochine à compter du 1er juillet 1942:

Au grade d'adjoint principal hors classe.

MM.

Cruz (Marcel).	Coayrehourcq (Jean).
Palinacci (Emile).	Michelon (Maurice).
Celliere (Auguste).	Manry (Georges).

Au grade d'adjoint principal de 3e classe.

MM.

Le Bolay (Louis).	Lecompte (Ernest).
Guisnet (Louis).	Jacob (Robert).
Guilbot (Gaston).	Robert (Joseph).

Au grade d'adjoint principal de 3e c

(Pour compter du 2 juillet 1942.)

M. Careto (Victor).

(Pour compter du 11 juillet 1942.)

M. Grisoni (Philippe).

Ces nominations porteront effet au point de vue pécuniaire à compter de la date pour compter de laquelle l'avancement est intervenu.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 31 juillet 1942, M. Rouzaud (Henri-René) a été nommé ingénieur adjoint stagiaire des services techniques et scientifiques de l'agriculture des colonies et mis en cette qualité à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 31 juillet 1942, M. Kapel (Paul-Florent-Sylvestre), licencié ès sciences, professeur contractuel de mathématiques au collège de Cayenne, a été nommé professeur licencié de 2e classe, section normale, du cadre de la Guyane.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 31 juillet 1942, M. Coaquette (Léon), agent supérieur hors classe du chemin de fer et du port de la Réunion, a été nommé chef de section de 3e classe pour compter du 12 juillet 1941. M. Coaquette conserve dans cet emploi une ancienneté de 1 an 3 mois 17 jours au titre des services militaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 31 juillet 1942, Mlle Savorgnan de Brazza a été intégrée dans le personnel de l'agence économique des colonies françaises en qualité de commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe et placée en service détaché pour servir au bureau économique d'Alger.

Décret n° 2313 du 24 juillet 1942 portant naturalisation et réintégration.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons:

Art. 1er — Sont naturalisés Français par application de l'article 6 (§ 1°) de la loi du 10 août 1927:

BERNARD (Marie - Flore - Hélène), née le 25 octobre 1911 à Maria (Canada), demeurant à Bapaume (Pas-de-Calais).

ECHEGOYEN (Amélia-Ubalda-Paula), femme HENOCQ, née le 28 février 1913 à Péralta (Espagne), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

ZARACOSTAS (Michel-Joseph-Louis), coiffeur, né le 8 mai 1911 à Cineto-Romano (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

Art. 2. — Sont naturalisés Français par application des articles 6 (§ 1°) et 7 (§ 1er) de la loi du 10 août 1927:

KARAKEHIAYAN (Jérémia), commerçant, né le 4 novembre 1907 à Trébizonde (Asie mineure), et MARIAN (Hasmik), sa femme, née le 13 janvier 1901 à Ismidt (Asie mineure), demeurant à Paris.

Art. 3. — Est naturalisée Française par application de l'article 6 (§ 2°) de la loi du 10 août 1927:

GRAHAM (Jessis-Gladys), femme MAUBLANC DE BOISBOUCHER, née le 8 février 1888 à Toronto (Canada), demeurant à Paris.

Art. 4. — Est naturalisée Française par application de l'article 6 (§ 3°) de la loi du 10 août 1927:

MAROCCO (Monique-Primerose-Madeleine), née le 27 août 1930 à Monaco, demeurant à Monte-Carlo.

Art. 5. — Est naturalisé Français par application du décret du 29 avril 1920:

DE BACKER (Raymondus-Joannès-Léopoldus), employé de bureau au 2e régiment étranger d'infanterie, à Marrakech (Maroc), né le 19 novembre 1899 à Berchem (Belgique).

Art. 6. — Sont réintégrées dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage avec un étranger (art. 11 de la loi du 10 août 1927):

BONO (Renée-Jeanne), femme GINCHESE, née le 23 avril 1906 à Lyon, demeurant à Paris.

CARLESS (Odette-Suzanne), femme CORTINOVIS, née le 24 février 1906 à Paris, y demeurant.

CHARNIER (Jeanne-Thérèse-Alice), veuve OGGERO, née le 10 septembre 1876 à Saint-Claude (Jura), y demeurant.

CLAVERIE (Marie), veuve SACRISTAN, née le 13 septembre 1893 à Bidache (Basses-Pyrénées), y demeurant, ayant une fille mineure, Alicia-Olga-Maria-Juana, née le 9 mars 1922 à Madrid (Espagne).

GRIMAUD (Suzanne), femme DE BRUYNE, née le 11 octobre 1896 à Courbevoie (Seine), y demeurant.

LAMBERT (Emilie-Honorine), femme LERCH, née le 14 octobre 1890 à Antibes (Alpes-Maritimes), y demeurant.

LECOQ (Anne-Marie-Jeannine-Alice), femme TAYLOR, née le 26 février 1891 au Havre (Seine-Inférieure), demeurant à Salles (Gironde).

MOIROUD (Andrée-Clémence), femme VANDE LANOTTE, née le 30 janvier 1890 à Pont-de-Chéruy (Isère), demeurant à Mougins (Alpes-Maritimes).

MOREL (Fernande-Léonie), femme ANDERRUTHI, née le 6 janvier 1888 à Paris, demeurant à Noisy-le-Sec (Seine).

QUERET (Raymonde-Thérèse), femme KELLER, née le 19 juin 1896 à Amiens (Somme), y demeurant.

RAIMOND (Adèle-Marie), femme ROUSSELET, née le 11 février 1887 à Tréby (Côtes-du-Nord), demeurant à Pontoise (Seine-et-Oise).

ROSY (Marie-Louise), femme ZANGRILLO, née le 19 juin 1906 à Roanne (Loire), demeurant à la Fouillouse (Loire).

SOLOMAS (Honorine-Baptistine), veuve SPIRITON, née le 3 septembre 1868 au Mas (Alpes-Maritimes), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes).

VICTORIA (Maria), veuve ELLIKER, née le 25 avril 1889 à Oran, y demeurant.

WARGNIER (Marie-Antoinette-Flore), femme PURCELL, née le 30 janvier 1896 à Bar-sur-Seine (Aube), demeurant au Raincy (Seine-et-Oise).

Art. 7. — Est réintégrée dans la qualité de Française qu'elle avait perdue en se faisant naturaliser aux Etats-Unis d'Amérique (art. 11 de la loi du 10 août 1927):

DONZEL (Berthe), femme MENVILLE, née le 9 mai 1886 à Yonkers New-York (Etats-Unis d'Amérique), de père français, demeurant à Nîmes (Gard).

Art. 8. — Est réintégré dans la qualité de Français (art. 11 de la loi du 10 août 1927):

CALAFAT (Jacques-Albert-André), représentant de commerce, né le 18 juillet 1901 à Paris, y demeurant.

Art. 9. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 24 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Décret n° 2342 du 28 juillet 1942 portant naturalisation, réintégration et accession aux droits de citoyen français.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français par application de l'article 6 (§ 1°) de la loi du 10 août 1927:

ARTINIAN (Artin), coiffeur, né le 26 juin 1912 à Elmalou (Asie-Mineure), demeurant à Valence (Drôme).

BARKALAIA (Akaki), secrétaire, né le 7 juillet 1905 à Batoum (Géorgie), demeurant à Grenoble.

GENGOUX (Marthe-Léonie-Noémi), femme CHABUEL, née le 5 mars 1906 à Villers-devant-Orval (Belgique), demeurant à Grenoble (Isère).

Art. 2. — Est naturalisé Français par application de l'article 6 (§ 3°) de la loi du 10 août 1927:

BINI (Henri-Jules-Joseph), né le 11 mai 1931 à Monaco, y demeurant.

Art. 3. — Sont naturalisés Français par application des articles 6 (§ 1°) et 7 (§ 1er) de la loi du 10 août 1927:

CASTELL (Jean-Baptiste), boulanger, né le 14 mai 1891 à Algemesi (Espagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Christianne-Yvette, née le 5 novembre 1926 à Passage (Lot-et-Garonne); 2° Marie-Rose-Henriette, née le 16 juin 1930 à Bon-Encontre (Lot-et-Garonne), et GARUZ (Marie-Dolorès), sa femme, née le 8 avril 1893 à Laguarre (Espagne), demeurant à Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

ROMAN (Antonio), maçon, né le 3 novembre 1879 à Monovar (Espagne), et GIL (Maria-del Rémédio-Francisca), sa femme, née le 10 février 1881 à Monovar (Espagne), demeurant à Lodève (Hérault).

BUENO (Zacarias), fabricant de chaussures, né le 4 novembre 1894 à Biel (Espagne), ayant un fils mineur, Santiago-Lorenzo, né le 26 juillet 1921 à Biel (Espagne), et NAVARRO (Juliana), sa femme, née le 16 février 1893 à Biel (Espagne), demeurant à Terrasson (Dordogne).

Art. 4. — Sont réintégrées dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage avec un étranger (art. 11 de la loi du 10 août 1927:

GIEUTAT (Francine), femme SAMPIETRO, née le 7 janvier 1902 à Bégoie (Hautes-Pyrénées), demeurant à Tarbes.

CLARIOND Marie-Louise), femme XHROUET, née le 27 avril 1909 à Monaco, y demeurant.

COCHET (Julie-Jeanne-Joséphine), femme FILEPPI, née le 16 septembre 1886 à Saint-Christophe-Entre-Deux-Guiers (Isère), demeurant à Grenoble.

CORNACCHIA (Fédela-Marcelle-Emilia), femme PERRONE, née le 19 mars 1899 à Paris, demeurant à Arcueil (Seine).

COUANON (Augustine), femme LARSEN, née le 28 novembre 1887 à Angervilliers (Seine-et-Oise), demeurant à Auvers-sur-Oise (même département).

GIRAUD (Gabrielle-Joséphine-Marie), femme BAILA, née le 2 février 1898 à Montblanc (Hérault), demeurant à Sète (même département).

LETILLY (Angèle-Mathilde), femme MATTHEWS, née le 1er décembre 1881 à Paris, demeurant à Colombes (Seine).

LEX (Julie-Céline), femme VAN DER GUCHT, née le 15 février 1892 à Juvisy-sur-Loison (Meuse), demeurant à Arnouville-les-Gonesse (Seine-et-Oise).

MENGEAUD (Jeanne-Rosa), femme PASSEROTTI, née le 25 juin 1901 à Annot (Basses-Alpes), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

MOREAU (Claudine-Marie-Joséphine), femme MAZZONE, née le 18 mars 1894 à Chauffailles (Saône-et-Loire), y demeurant.

PRAT (Cécile-Catherine-Joséphine), femme BINI, née le 29 juillet 1906 à Monaco, y demeurant.

Art. 5. — Est réintégrée dans la qualité de Française qu'elle avait perdue en se faisant naturaliser aux Etats-Unis d'Amérique (art. 11 de la loi du 10 août 1927):

LEFRANÇOIS (Anne-Marie-Victoire), née le 8 octobre 1873 à Combourg (Ille-et-Vilaine), demeurant à Troyes (Aube).

Art. 6. — Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de Français par application du décret du 29 avril 1920:

FEHER (Louis), sergent-major au 2e rég. étranger d'infanterie à Agadir (Maroc), né le 9 août 1906 à Szekszard (Hongrie), ayant une fille mineure, Josette-Louise-Micheline, née le 25 août 1938 à Agadir, et MELLEIN (Marcelline-Marie-Jeanne), sa femme, née le 15 juillet 1914 à Metz (Moselle), demeurant à Agadir (Maroc).

Art. 7. — Est réintégrée dans la qualité de Française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger (décret du 5 novembre 1928):

CHAMEAU (Marguerite-Elise), femme COURVOISIER, née le 11 janvier 1905 à Montluçon (Allier), demeurant à Dakar (Sénégal).

Art. 8. — Sont admis à jouir des droits de citoyen français par application du décret du 23 juillet 1937:

DANG HOAI NAM, étudiant, né le 31 août 1922 à Hai-Châu-Tourane (Annam), demeurant à Hanoï (Tonkin).

PHAM NGOC BUT, commis des résidences, né le 1er mai 1907 à Thai-Trach-Phuong-Hué (Annam), demeurant à Hué.

Art. 9. — Est admise à jouir des droits civils et sera régie à l'avenir par les lois françaises (décret du 7 avril 1938):

RAHANTA, née le 20 août 1908 à Ambohimanare (Madagascar), demeurant à Tananarive (même colonie).

Art. 10. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 20 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

AVIS & COMMUNICATIONS

Secrétariat d'Etat au travail.

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale.

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat au travail s'ouvrira le 1er décembre 1942.

Le nombre des places mises au concours est fixé à 12 au minimum.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 31 octobre 1942.

Pour être admis à concourir, il faut notamment:

1° Avoir satisfait aux obligations prévues par la loi du 18 janvier 1941 instituant un stage obligatoire dans les camps de jeunesse ou de la loi antérieure sur le recrutement de l'armée;

2° Etre âgé de 21 ans au moins et de moins de 30 ans au 1er janvier 1942; la limite d'âge de 30 ans est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires valables ou validables pour la retraite, dans les conditions prévues par la loi du 14 avril 1924;

3° Etre titulaire soit d'un diplôme de licence, soit de l'un des diplômes ou certificats énumérés par le règlement du concours.

Peuvent également, sur la proposition de leur directeur ou chef de service, prendre part au concours sans fournir l'un des diplômes ou certificats exigés par le règlement, les agents du secrétariat d'Etat au travail ou de la caisse générale de garantie justifiant de deux ans de services publics le jour du concours, dont au moins six mois au secrétariat d'Etat au travail ou à la caisse générale de garantie, la durée de ces services étant ramenée à un an pour les agents titulaires du diplôme de la capacité en droit ou du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Les femmes employées au secrétariat d'Etat au travail ou à la caisse générale de garantie peuvent être autorisées à prendre part au concours dans les conditions ci-dessus. Toutefois, les employées pourvues de l'un des diplômes ou certificats exigés par le règlement n'auront à justifier que de six mois de service au secrétariat d'Etat au travail ou à la caisse générale de garantie au jour du concours.

Les épreuves qui auront lieu simultanément à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Clermont-Ferrand et à Nancy portent sur les matières suivantes: droit public, économie politique, législation du travail, législation financière, législation des assurances et de la prévoyance sociales.

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au secrétariat d'Etat au travail, direction de l'administration générale et du personnel, 2e bureau, 1, place de Fontenoy, Paris (7e) pour la zone occupée, et 17, rue Alquié, à Vichy pour la zone libre.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. BAYON-TAUGE.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 9 JUILLET 1942	AU 2 JUILLET 1942
Encaisse or (monnaies et lingots)		84.597.593.843 04	84.597.593.843 04
Monnaies d'argent, de nickel et de billon		366.808.195 50	372.139.359 58
Comptes courants postaux		1.381.301.809 07	1.023.143.600 18
Disponibilités à vue à l'étranger		37.113.532 45	37.751.308 55
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	3.791.998.699 15		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	9.200.000 »	3.804.963.739 15	3.623.026.800 18
Effets escomptés sur l'étranger	765.040 »		
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		7.523.000.000 »	7.646.500.000 »
Avances sur titres		2.844.227.549 64	2.831.032.821 01
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		678.435.000 »	784.051.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940)		30.000.000.000 »	30.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.245.376.562 45	5.245.376.562 45
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938)		10.000.000.000 »	10.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938, approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, et convention du 9 juin 1940, approuvée par le décret du 9 juin 1940)		60.500.000.000 »	62.050.000.000 »
Avances provisoires sans intérêts consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril et 11 juin 1942)		178.129.093.739 20	178.064.348.079 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		5.865.224.804 95	6.073.302.685 88
Total		391.090.119.525 59	392.465.246.810 01

PASSIF		AU 9 JUILLET 1942	AU 2 JUILLET 1942
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		311.797.928.875 »	308.990.139.160 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	36.566.332 80		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	747.514.554 18		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	26.506.296.230 29	75.524.199.378 14	79.790.797.475 61
Dispositions et autres engagements à vue	3.388.685.426 65		
Administration centrale des Reichskreditkassen	44.845.136.831 22		
Divers		3.256.154.067 50	3.172.472.969 45
Total		391.090.119.525 59	392.465.246.810 01

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur de la Banque de France,
Signé: BREART DE BOISANGER.

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS A VUE

	Au 9 juillet 1942.	Au 2 juillet 1942.
Engagements à vue	387.322.128.253 14	388.780.936.635 61
Proportion de l'encaisse or aux engagements à vue.	21,84 p. 100.	21,76 p. 100.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	1,75 0/0
Avances sur titres	3 0/0
Avances à 30 jours	1,75 0/0